

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

---

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2019

---

La séance est ouverte à 20 heures 40, sous la présidence de M. Michel ROUSSY, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mesdames et Messieurs, mes chers Collègues, si vous le voulez bien, je vous invite à rejoindre vos places. Bienvenue à toutes et à tous, nous allons entamer notre Conseil Communautaire qui aura une vocation quasi exclusivement budgétaire, mais c'est un élément important de nos activités et de notre année, en plus des petits votes avec les boîtiers électroniques. Je vais procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : absente, représentée par M. Philippe GRANIER

Mme BIGEON Michèle : absente, représentée par M. Alain BRUNEAU

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : présente

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : absente, représentée par M. Jean-Luc LENTIER

M. CHAUSI Serge : présent

M. CORNET Roland : présent

M. COUDON Alain : absent, représenté par M. Christophe PESTRINAUX

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. Marc FLAGEL

M. DABERNAT Jean-Pierre : absent, représenté par M. Michel ROUSSY

M. DAIX Christian : présent

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DELPUECH Guy : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEURY Delphine : absente, représentée par Mme Magali MAUREL

Mme FLEY Claudine : absente, représentée par M. Pierre MATHONIER

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : absent, représenté par M. Christian POULHES

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : absente

M. JABIOL Michel : absent, représenté par M. Serge CHAUSI

M. JUILLARD Georges : absent, représenté par Mme Paulette LAUBIE

Mme LABLANQUIE Michelle : présente  
 Mme LACHAIZE Sylvie : absente, représentée par M. Jean-Antoine MOINS  
 Mme LADRAS Evelyne : présente  
 Mme LAUBIE Paulette : présente  
 M. LENTIER Jean-Luc : présent  
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente  
 M. MADAMOUR Patrick : absent  
 M. MARCASTEL Géraud : présent  
 Mme MARIOU Sylvie : présente  
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : absente, représentée par Mme Florence MARTY  
 Mme MARTINS Angélique : présente  
 Mme MARTY Florence : présente  
 M. MATHONIER Pierre : présent  
 M. MAURÉ Roger : présent  
 Mme MAUREL Magali : présente  
 M. MAURS Philippe : absent, représenté par M. Xavier DALL'AGNOL  
 M. MOINS Jean-Antoine : présent  
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent  
 M. PAGIS René : absent, représenté par M. Bernard TIBLE  
 M. PAPON Daniel : présent  
 M. PESTRINAUX Christophe : présent  
 M. PICARD Jean-Pierre : présent  
 M. POULHES Christian : présent  
 M. PRADAL Gérard : présent  
 M. PRAX Jean-Louis : présent  
 M. RODIER Jean-François : présent  
 M. ROUME Jean-Pierre : présent  
 M. ROUSSY Michel : présent  
 Mme SOULA Anne : présente  
 M. TIBLE Bernard : présent  
 M. TOURLAN Jean-Luc : présent  
 Mme VALAT Denise : présente  
 M. VIDAL Jean-Louis : présent  
 M. VOLLET Thierry : présent.

### **INSTALLATION DE MONSIEUR THIERRY VOLLET EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR JACQUES MÉZARD, EN QUALITÉ DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Le hasard de l'ordre alphabétique me permet de souhaiter la bienvenue et d'installer Thierry VOLLET qui est le dernier de la liste alphabétique, qui nous rejoint suite au départ de Jacques MÉZARD du Conseil Municipal d'Aurillac. Thierry, bienvenue. Ce sera un peu court dans le temps, mais intense. Je te souhaite de participer au mieux que tu le pourras aux activités de notre Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'installation de M. Thierry VOLLET en qualité de conseiller communautaire.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FÉVRIER 2019**

Nous avons tout d'abord à approuver le procès-verbal de la séance précédente. Ya-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Pas de remarques particulières. Je vais donc mettre aux voix ce procès-verbal.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 11 février 2019 est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

## **COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

Quelques mots avant d'entamer notre ordre du jour sur des éléments d'importance variable, mais d'actualité de notre Communauté d'Agglomération.

Un point pour commencer concernant le protocole « Temps de travail ». Vous savez que nous étions en discussion avec la Préfecture et avec le Tribunal Administratif sur l'interprétation d'un certain nombre de dispositions. Nous avons été repris au niveau du référé en première instance, et nous avons fait un appel qui est favorable à ce que nous souhaitons, c'est-à-dire que nous avons une confirmation de la validité de notre protocole sur le temps de travail à l'exception de ce que nous savions au sujet des autorisations spéciales d'absence. Sur cela, nous savions qu'il y avait un doute. Vous savez que l'accord que nous avons passé avec notre organisation syndicale, c'est de dire que le droit serait purgé par le Tribunal Administratif, mais dans l'attente, le fait que le protocole ait été annulé dans un premier temps par le référé nous créait une incertitude juridique sur la grande partie du protocole, plus de 90 %. Là, la décision en Appel fait que notre protocole est formellement applicable, à l'exception de ces dispositions sur les autorisations spéciales d'absence. La partie de référé et d'urgence est traitée. Maintenant, nous allons avoir devant le Tribunal Administratif le jugement au fond sur la nature des autorisations spéciales d'absence. Tout cela se tranchera dans la période qui vient avec de toute façon une tendance forte que nous ressentons sur la dimension des 1 607 heures obligatoires pour l'ensemble des fonctionnaires.

Mais en tout cas, nous avons maintenant un protocole qui est applicable sans crainte pour l'ensemble de ses dispositions, à l'exception de celles dont je viens de parler.

Un point aussi d'actualité concernant notre ligne aérienne. Vous savez que le Président du Conseil Départemental est en train de consulter avec nous et avec les autres financeurs (Région et État) les deux candidatures. La négociation est en cours. Le 12 ou 13 avril, la session du Conseil Départemental tranchera sur le lauréat puisqu'il y a deux compagnies qui sont en course. Je le dis parce que l'article qui est paru dans notre journal local a pu, pour des gens non initiés, laisser à penser que les décisions étaient prises. En fait, ce qui a été donné comme indication, c'est qu'il y a une compagnie qui s'est substituée à HOP jusqu'à la fin de la période de l'obligation de service public actuelle, c'est-à-dire jusqu'au mois de juin. Rien n'est encore décidé pour la suite, après le mois de juin. D'où l'ambiguïté qu'il a pu y avoir.

Autre point d'information, concernant l'enseignant supérieur. Notre IUT, dans son département « STID option Cyber-sécurité » se porte bien dans l'attractivité puisque ce que nous a dit l'Université, c'est que le nombre de candidats n'était certes pas au niveau maximum, mais c'est une première année, et donc il y avait une interrogation réelle sur cette attractivité. Le nombre de candidats fait que nous pouvons parfaitement avoir l'objectif qui est celui du Directeur, M. MAINETTI, d'avoir deux groupes de 25, donc dès cette année d'avoir 50 étudiants qui nous rejoindront ; je ne connais pas les origines précises, mais on peut penser que ces étudiants viennent de l'ensemble du territoire et qu'ils nous rejoindront pour suivre cette formation.

L'Université organise, avec l'appui de la CABA, du Conseil Départemental, de la Région et de la CCI, une journée d'information et de sensibilisation qui devrait avoir lieu le 14 mai. Tout cela est en train de se caler. Nous avons une réunion de préparation cette semaine ; nous aurons une conférence qui ciblera en particulier les entreprises puisque vous savez que le thème de la cyber-sécurité concerne tout le monde, nous avons le Règlement Général de Protection des Données, et plus globalement les problèmes de sécurité au sens criminel du terme. Sur ces deux aspects, nous allons convier – mais tout cela, c'est sous la houlette de l'Université – l'ensemble des entreprises du grand secteur, c'est-à-dire le secteur évidemment d'Aurillac, mais plus largement les Clermontois, les gens de Figeac, les gens du Lot et de la Corrèze, pour venir participer à une conférence avec le Général WATIN-AUGOUARD, qui est le spécialiste français, mais aussi mondial, de la cyber-sécurité, qui a été l'un des acteurs principaux de l'obtention de notre IUT puisqu'il est Président fondateur du Forum International de la Cyber-sécurité qui regroupe l'ensemble des grandes entreprises mondiales et l'ensemble des grandes institutions, qui fait référence parmi les références, et qui sera donc avec nous en principe le 14 mai pour un temps avec les entreprises et pour un temps de conférence publique sur ce thème-là avec M. MATHIEU, qui est un Sanflorin et qui est le spécialiste et le chargé de la cyber-sécurité dans l'entreprise SIEMENS, qui vit à Lyon et qui anime un cluster sur ce thème-là. Ces deux personnes se connaissent évidemment puisque c'est un tout petit milieu. Nous fondons, les uns et les autres, beaucoup d'espoir sur cette journée-là qui peut nous permettre de lancer de façon sérieuse et crédible à la fois notre formation en DUT et l'ensemble de tout ce que nous imaginons les uns et les autres comme pouvant être des suites les plus favorables possibles à la fois en termes de formation et en termes d'économie pour nos entreprises.

Par rapport à tout cela, nous reviendrons vers vous. Nous organiserons une conférence de presse qui n'est pas encore calée autour de l'Université, mais tout cela est sous l'autorité du Président de l'Université. Nous n'avons qu'un petit problème, c'est que c'est une période de réserve puisque nous serons dans les dates avant l'élection européenne. Il va donc falloir que nous trouvions les bonnes solutions, mais nous y arriverons. En tout cas, c'est une bonne nouvelle que ces gens-là, qui sont les leaders sur ce thème et qui sont donc des hommes d'influence, puissent venir à Aurillac et marquer Aurillac comme un lieu où on traite de ce sujet-là, et cela nous laisse beaucoup d'espoir pour la suite.

Un autre point d'information, qui concerne Territoires d'Industrie, qui est un sujet qui occupe beaucoup notre Conseillère Régionale, Angélique BRUGERON. Vous savez ou vous ne savez peut-être pas que le territoire de la Communauté d'Agglomération fait partie des Territoires d'Industrie avec une spécificité, c'est que nous sommes rattachés à Figeac-Rodez, et non pas à un territoire rattaché à Auvergne-Rhône-Alpes ; ce qui nous vaut quelques complications administratives, mais qui, au plan économique, ne nous choque pas puisqu'il est vrai que c'est beaucoup plus avec les entreprises de Figeac, de la Mecanic Vallée, que nous avons des accroches communes et des thématiques communes. Je vous rappelle que Sciences et Génie des Matériaux, qui était l'IUT que nous souhaitions, a été monté à partir des besoins de ces entreprises-là. Nous sommes en train de travailler à harmoniser tout cela entre les deux Régions et les deux territoires. C'est quelque chose de complexe. Nous ne savons pas trop quelle sera la disponibilité des crédits financiers. Cela, c'est quelque chose qu'il faudra que nous vérifions entre la part de communication et de réaffectation de budget existant et la part de crédits complémentaires. Mais c'est un sujet sur lequel nous sommes impliqués.

Un autre sujet très global, qui occupe l'ensemble de nos collectivités, c'est la démographie. Vous savez que c'est, pour nous tous, un enjeu majeur. Nous nous sommes retrouvés, à l'invitation du Département, sur un colloque avec l'ensemble des autres collectivités territoriales, avec l'ensemble là aussi des forces vives, pour nous mettre a priori tous d'accord – chaque décision viendra en son temps pour chaque collectivité ou chaque organisme – pour mettre en commun nos initiatives en la matière, l'idée étant de faire masse sur le cumul de ces initiatives et non pas de les valider ou de les sélectionner, mais de prendre en compte toutes les bonnes initiatives dans ce domaine, quel que soit leur périmètre, c'est-à-dire qu'il peut y avoir des initiatives qui sont sur l'ensemble du champ du Département, mais d'autres qui peuvent être conduites par telle ou telle collectivité ou telle ou telle structure pour aller de l'avant sur ces questions-là sur plusieurs aspects.

Vous connaissez notre problématique du chômage qui est bas, qui est à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle ; c'est une bonne nouvelle parce que cela veut dire que potentiellement nous avons moins de chômeurs, nous, que d'autres territoires ; mais potentiellement aussi, nous avons un risque majeur de ne pas pouvoir combler l'ensemble des emplois qui sont en renouvellement ou qui sont en développement puisque nous sommes dans une phase où les entreprises recrutent aujourd'hui. Certes, il y a une crise sociale que nous connaissons, mais objectivement il y a beaucoup d'offres d'emplois aujourd'hui qui ne sont pas satisfaites, et tout cela est un vrai problème pour notre dynamique territoriale si nous n'arrivons pas à trouver des solutions à ces questions-là.

Cela passe par des sessions d'accueil d'actifs. Il y a eu un appel à projets Massif-Central qui a été remporté à la fois par le Département, par Salers et par la CABA. Nous travaillons sur ce thème-là, nous y travaillons aussi au niveau de l'ADEPA, de façon à faire en sorte que, au-delà de l'emploi, toutes les mesures d'accompagnement (accompagnement pour l'emploi du conjoint, accompagnement pour trouver un logement, accompagnement pour s'insérer dans le tissu local) puissent se faire de la façon la plus efficace possible.

Cela nous renvoie aussi aux problèmes de formation professionnelle. Alors, là, nous n'avons pas de compétence particulière au niveau de la Communauté d'Agglomération. C'est une compétence qui est à la Région aujourd'hui et à l'État pour un certain nombre de sujets. Je vous avoue que c'est un domaine extrêmement complexe dans lequel nous essayons de nous débattre pour essayer de trouver des lignes forces pour faire en sorte que sur notre territoire, nous ayons des cursus de formation professionnelle adaptés, c'est-à-dire adaptés aux demandes des entreprises sur des formations ciblées par rapport à leurs attentes, adaptés aux publics, c'est-à-dire à la fois les jeunes qui sont prêts à rentrer dans ces dispositifs-là, mais aussi – parce que cela doit être notre préoccupation – les jeunes qui sont très loin de l'emploi, et malheureusement il y en a dans les 5,4 %, et qui doivent passer d'abord par de la pré-qualification, par de l'accompagnement pour retrouver les réflexes et les comportements qui leur permettent de prétendre à un emploi. Toutes ces dimensions-là, nous devons les traiter pour que nous soyons attractifs, et par rapport à la cyber-sécurité, l'IUT fait partie de cette dimension-là.

Autre information que je veux vous donner, c'est l'installation du Comité Départemental Territorial Cantal de l'Agence Économique Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, que nous attendions avec impatience. Elle est prévue la semaine prochaine, je crois. Je vous avais dit que la CABA – vous le savez, nous l'avons décidé – est adhérente à cette structure, et moi je siège au Conseil de Surveillance avec Jean-Antoine MOINS. Nous avons l'impérieuse nécessité à être présents et à être actifs si nous voulons exister dans ce genre de structure parce que le poids économique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes relatif au poids économique de l'Agglomération ou du Département du Cantal fait que c'est par notre volontarisme que nous arriverons à tirer notre épingle du jeu et à porter des dossiers au sein de l'Agence qui pourraient être éligibles.

Voilà quelques éléments d'information que je voulais vous donner.

Une annonce d'une inauguration symbolique : le 3 mai, nous allons inaugurer notre première borne hydrogène qui est installée et qui fonctionnera – je parle sous le contrôle de Christian FRANCO – dès l'inauguration, sur le parking du Centre Aquatique, et qui est un élément preuve de notre volontarisme dans ce domaine des énergies. La tendance est de plus en plus généralisée à considérer que, d'une part, les énergies pour les véhicules seront de toute façon mixtes et hybrides désormais, il y aura très peu de mono-énergie, et l'hydrogène paraît être, que ce soit au plan économique ou au plan environnemental, une solution qui doit être poussée et développée. Cette borne-là marque donc notre intérêt sur ce sujet-là et nous sommes prêts à aller plus loin si on nous accompagne sur de l'expérimentation dans ce domaine.

Voilà les quelques éléments d'information que je voulais porter à votre connaissance. Vous voyez que ce ne sont pas forcément de mauvaises nouvelles, tout cela. Il y a des périodes où c'est plus compliqué, mais là nous sommes sur des dossiers qui nous engagent, des dossiers de long terme, mais c'est un peu le rôle de la Communauté d'Agglomération, c'est de ne pas être simplement sur les dossiers du lendemain, mais sur des dossiers à moyen terme. Je crois que, là, sur ces thématiques-là, nous avons de quoi jouer notre jeu. En tout cas, c'est ce que nous nous efforçons de faire au niveau du Bureau de la CABA et dans nos représentations dans différentes structures puisque tous ces sujets ne se traitent plus seuls, vous l'avez compris ; ils se traitent en partenariat. Nous y reviendrons dans la présentation d'ailleurs du budget.

Vous avez deux documents sur table. Nous y reviendrons. Il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir.

Vous en avez un qui concerne une délibération sur le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communication.

Par ailleurs, pour votre information complète, vous avez une annexe au protocole sur le temps de travail.

Je vous propose de passer à l'examen de notre ordre du jour.

## **ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A**

Nous avons d'abord à examiner globalement les délibérations que le Bureau vous propose de passer en groupe A, sauf s'il y avait de votre part une demande d'explication sur telle ou telle de ces délibérations qui sont souvent des renouvellements ou des délibérations d'importance moins stratégique. Y a-t-il des demandes dans ce sens ? Non.

Je vais donc mettre aux voix les délibérations du groupe A.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Merci.

Nous pouvons examiner les délibérations du groupe B, et nous avons la série des délibérations concernant nos finances, avec tout d'abord le Compte Administratif. C'est notre Vice-Président qui va nous le présenter, sous la présidence de Pierre MATHONIER, puisque je vous laisse trancher sur le sort du Compte Administratif.

(M. le Président sort de la salle des délibérations, après avoir confié la présidence de séance à M. Pierre MATHONIER)

## **DÉLIBÉRATION N° 24 : FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

**Rapporteur : M. Daniel FABRE**

(Présentation de documents sur écran)

**M. Daniel FABRE.**- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je vais vous présenter le bilan consolidé 2018, hors transferts inter budgets en millions d'euros.

Vous avez une plaquette sur votre bureau ; vous pouvez donc suivre la présentation sur la plaquette, et nous avons en même temps les éléments à l'écran.

Au niveau des recettes réelles de fonctionnement, en 2018, le montant a été de 52,42 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement : 43,39 M€.

Ces recettes et ces dépenses sont pratiquement identiques à celles de l'année 2017. Il est à souligner aussi que les dépenses de personnel sont les mêmes sur les deux années ; le montant est sensiblement le même sur 2017 et 2018 au niveau des dépenses de personnel.

Cela laisse un résultat d'exploitation 2018 de 9,03 M€ et des excédents de fonctionnement 2017 reportés de 2,8 M€.

La capacité à financer les investissements sur fonds propres est donc de 11,82 M€.

En ce qui concerne les recettes réelles d'investissement, elles s'établissent à 12,5 M€.

Dans ces recettes, nous avons les subventions perçues à hauteur de 2,5 M€ et les emprunts à hauteur de 5,15 M€.

Les dépenses réelles d'investissement : 20 M€. Dans ces dépenses, nous avons les dépenses d'équipement pour 14 M€ et le remboursement du capital de la dette à hauteur de 4,75 M€.

Le résultat d'investissement 2018 est donc de – 7,6 M€. L'année précédente, il était de 6,8 M€.

Les excédents antérieurs reportés des sections d'investissement seront donc de 360 000 €.

Le besoin de financement des sections d'investissement ressort à 7,22 M€.

Voilà donc le bilan 2018.

En ce qui concerne la gestion de la dette :

- Au niveau du Budget Principal, le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 18 568 000 € ; ce qui fait une petite variation de – 0,87 % puisque l'année précédente, il était de 18 730 000 €.

- Au niveau du Budget de l'Eau, il y a une augmentation du capital restant dû car il y a eu un emprunt et beaucoup de travaux réalisés au niveau de l'eau. Il a été nécessaire de faire un emprunt de 500 000 €. Le capital restant dû est de 5 168 000 €. En 2017, il était de 4,6 M€.

- Au niveau du Budget de l'Assainissement, le capital restant dû est de 5 833 000 €. Soit une très légère hausse de 2,8 %.

- Au niveau du Budget des TDMA, le capital restant dû est de 5 047 000 € au 31 décembre 2018. En 2017, il était de 4,9 M€. C'est donc une très légère hausse de 2,37 %.

- Au niveau du Budget des Transports, là par contre, il y a une baisse sensible puisque le capital restant dû au 31 décembre 2018 s'établit à 1 866 000 €, et en 2017 il était de 2,2 M€. Tout cela vient de l'achat des bus.

- Au niveau du Budget de l'Aéroport, là c'était un budget qui était peu important en 2018. Le capital restant dû est de 81 600 € au 31 décembre 2018. En 2017, il était de 88 000 €. Il y a donc eu une baisse de 7,5 %.

- Au niveau du Budget du Centre Aquatique, il y a eu également une baisse de 7,5 % sur le capital restant dû qui s'établit à 245 000 € au 31 décembre 2018.

- Au niveau du Budget des Zones d'Activités Économiques, là il y a une baisse de 10 % sur le capital restant dû, mais enfin sur le Budget des Zones d'Activités Économiques, cela a été l'achat de la zone de Jussac.

La dette totale s'établit à 36,9 M€ au 31 décembre 2018. En 2017, elle était de 36,7 M€ ; ce qui fait une hausse de 0,71 % ; c'est donc pratiquement stable par rapport à l'année précédente.

Nous pouvons voir maintenant l'évolution de la dette et de la capacité de désendettement. Nous venons de voir que la dette est stable. Ce qui est à souligner, c'est que le taux moyen de la dette, en 2018, est de 2,09 %. En 2017, il était de 2,36 %. Les taux sont très bas. Cela se répercute sur les budgets.

En ce qui concerne l'évolution des masses financières consolidées et de l'autofinancement, au niveau des recettes, sur les tableaux, on constate qu'en 2018, le montant est de 52 420 000 M€, et en 2017 le montant était de 54 580 000 €. Cette variation provient de l'enregistrement comptable de la contribution au redressement des comptes publics ; cela représente une somme d'environ 2 M€ entre 2017 et 2018. Nous ne sommes pas tenus de l'enregistrer ; ce qui fait qu'il y a une fausse baisse de 2 M€ dans les recettes.

Pour ce qui est des dépenses, nous avons un montant de 43 M€ sur 2018.

L'autofinancement est stable, en se situant autour de 9 M€.

Considérons les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement 2018.

Pour le fonctionnement, le total des dépenses est de 45 M€. En 2017, il s'établissait à 44,8 M€.

Pour l'investissement, le total des dépenses est de 20 M€. En 2017, il s'établissait à 22 M€  
Les restes à réaliser sont de l'ordre 7 M€.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je continue sur les poids respectifs en 2018 des recettes et dépenses réelles de fonctionnement pour le Budget Principal.

Nous avons un total de 27 390 000 € en 2018. En 2017, il était d'un peu plus de 29 M€. La variation correspond à ces ressources de 2 M€ qui n'apparaissent plus.

Les recettes sont sensiblement les mêmes sur les deux années.

Une chose à vous signaler et à rectifier sur les charges financières. Sur vos tableaux, il est indiqué que les charges financières s'établissent à 4,47 M€. C'est une erreur, c'est 0,47 M€.

En ce qui concerne la répartition par typologie des recettes réelles de fonctionnement 2018, comme nous le disions depuis plusieurs années, les recettes s'équilibraient de la manière suivante :

- Les dotations de l'État : un tiers des recettes.
- Les impositions économiques : un tiers des recettes.
- L'imposition sur les ménages : un tiers des recettes.

La répartition s'est modifiée dans la mesure où les dotations de l'État ont baissé.

Nous sommes à 24,56 % des recettes pour les dotations de l'État.

Les recettes issues des impositions économiques se maintiennent à 33 ou 34 %.

La recette issue de l'imposition sur les ménages a augmenté. Cela vient surtout des bases de la taxe d'habitation qui ont augmenté ; il y a peut-être aussi un peu plus de personnes qui payent.



En ce qui concerne la répartition par compétence des dépenses réelles de fonctionnement, la répartition est sensiblement la même que sur les années précédentes.

Il est à souligner que notre contribution au SDIS représente 16 % des dépenses de fonctionnement ; c'est une somme de 2,4 M€. Cela pèse de manière importante dans notre budget.

Après, tous les autres postes de dépenses sont sensiblement au même niveau que l'année précédente.

Pour ce qui est du poids respectif en 2018 des recettes et dépenses réelles d'investissement, nous avons un total de 9,47 M€. Il était de 11,5 M€ en 2017.

En ce qui concerne la répartition par compétence des dépenses réelles d'investissement 2018, hors restes à réaliser et projets portés par la SEBA 15, nous avons un montant de 9,202 M€.

Il est à souligner que, sur 2018, sur le poste relatif à l'administration générale, il y a eu déjà des investissements qui ont été faits sur les immeubles des Carmes et de la Paix pour prévoir les travaux à venir suite à l'incendie du mois de juillet de l'an passé.

Au niveau du Budget Principal, nous pouvons évoquer les actions qui ont été réalisées en 2018. Nous avons eu :

- l'étude d'aménagement du projet sur Esban II. Ce sont les balbutiements.
- l'ouverture de la 6<sup>ème</sup> tranche sur le Pôle Immobilier d'Entreprises. C'est une dépense de 1 260 000 €.
- l'extension des locaux d'Abeil. C'est un investissement de 414 000 €.
- l'extension du parking avion à l'Aéroport : 380 000 € ont été payés en 2018, pour un coût global de 1 100 000 €.
- l'animation avec les entreprises et les partenaires dans le cadre de la GPEC.
- au niveau du Rocher de Carlat, le lancement de l'application sur smartphone dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> saison touristique. Il y a eu quelques investissements complémentaires.
- les travaux de réaménagement de l'ancienne école et la construction de la halle pour la station de pleine nature à Mandailles-Saint-Julien. En 2018, il y a eu 1,4 M€ dépensés sur le projet qui s'élève à un coût total de 2 M€.
- l'aménagement du belvédère final au niveau des Gorges de la Jordanne, pour 290 000 €.
- l'aménagement du réfectoire au Centre de loisirs de Lascelles pour 340 000 €.
- la poursuite des aides à l'amélioration de l'habitat au titre de l'OPAH 2017-2022. Il a été dépensé 185 000 € en 2018, et il est prévu 240 000 € par an sur 5 ans.
- la finalisation de l'étude pour le PLUi-H. Normalement, en cette fin d'année, il sera opérationnel.
- la concertation et le lancement de la maîtrise d'œuvre pour le PEI. C'est une opération qui est en cours.
- l'élaboration du projet urbain dans le cadre du NPNRU. Là aussi, c'est une très grosse opération qui est en cours.
- les travaux de réaménagement du CTC au niveau du garage, pour 720 000 €.

- une participation financière de la CABA pour l'aménagement de la RN 122. Il était prévu 1 M€ sur 5 ans. Il y a 200 000 € qui ont été dépensés en 2018.

Il y a donc eu un certain nombre d'investissements sur 2018. Il y en a d'autres qui sont à venir sur 2019. Les personnes qui s'occupent de la contractualisation nous permettent de mobiliser un certain nombre de financements. Je vais vous en parler un petit peu parce que des financements, il en faut énormément, par exemple :

- Pour le PEI, le projet s'élève à 12 M€.

- Pour Esban II, c'est un montant de 18 M€. Sur une zone d'activités, nous avons généralement de 1 à 1,5 M€ d'aides. Il va donc falloir sûrement trouver d'autres financements.

- Pour Souleyrie, c'est un montant de 32 M€.

- Pour le NPNRU de Marmiers, c'est un montant de 34 M€.

Les agents de la CABA, sous la houlette de Christian POULHES et de la Direction des Services, ont des contacts avec l'Europe, l'État, la Région, le Département du Cantal, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'ANRU.

Cette année, il y a deux projets qui ont été supprimés dans les investissements à venir :

- d'une part, le stade aérien,

- d'autre part, un petit bâtiment à Carlat.

Les crédits prévus à ce titre dans le cadre du Contrat Cantal Développement vont être reportés sur d'autres projets, et il y aura une réactualisation par avenant du contrat qui s'élève à 2 650 000 €.

J'ai une note d'information que m'ont fait passer les services concernant la contractualisation. Pour mémoire, le FEDER, Axe 8, avec l'Europe, c'est un montant de 3 M€. Ces fonds sont mobilisés à hauteur de 85 %.

Pour ce qui est des Contrats de Ruralité 2017-2020 avec l'État, ce sont pratiquement 2 M€ utilisés à 50 %.

Au titre du CPER État-Région 2015-2020, qui est réalisé à hauteur de 45 %, en sachant qu'il y a le dépôt du dossier du PEI qui est en cours, le montant est de 3,2 M€.

Le Contrat Ambition Région avec la Région représente un montant de 2 140 000 €. Il a été réalisé à hauteur de 50 %. Le dépôt du projet de rénovation du camping de l'Ombrade est en cours au titre de ce contrat.

Sur le Contrat Cantal Développement 2016-2021 avec le Département, c'est un montant de 2 605 000 €. Le contrat est réalisé à hauteur de 55 %. Un avenant va intervenir pour prendre en compte l'évolution des projets.

Au titre du contrat TEPCV, ce sont 2 M€ qui sont mobilisés.

Avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, pour le soutien aux opérations structurantes en matière d'eau et d'assainissement, pour le schéma directeur d'eau potable où des crédits sont déjà mobilisés sur différentes opérations, sur les opérations d'assainissement au niveau de Souleyrie, plus les aides à la création des stations de Mandailles et Vézac, c'est 1,2 M€ + 20 M€.

Au titre de l'ANRU, nous avons eu un soutien exceptionnel qui a été mobilisé dans le cadre du programme NPNRU. C'est un montant de 7 200 000 €.

D'autres fonds comme Leader, FEADER, DETR et DSIL sont également sollicités par l'Intercommunalité.

Les chiffres que je viens de vous citer représentent un montant de l'ordre de 43 M€.

J'ai un exemple pour le PEI qui s'élève à 12 M€. La Communauté d'Agglomération va amener sur ce projet 5,2 M€, la SNCF 690 000 €, et ensuite l'Europe 1 180 000 €, l'État 450 000 €, la Région Auvergne-Rhône-Alpes 3 M€, le Département du Cantal 250 000 €, la Ville d'Aurillac 1 M€, le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal 112 000 € et la Caisse des Dépôts 20 000 €. Ce qui fait un total de subventions de 6 M€.

Voilà ce que je pouvais dire sur la contractualisation.

Nous pouvons prendre maintenant la première délibération qui porte sur les comptes administratifs 2018. Je pense que ce n'est pas la peine que je vous relise la totalité des chiffres.

**M. MATHONIER.**- Vous avez le détail de la délibération qui reprend tous les tableaux que Daniel nous a très bien présentés de façon synthétique.

Vous avez le Compte Administratif du Budget Principal et tous les Comptes Administratifs des budgets annexes, en sachant qu'ils ont été aussi validés par les Comptes de Gestion, en accord avec le Trésorier. La délibération sur les Comptes de Gestion est passée en groupe A.

Y a-t-il des questions particulières sur ces Comptes Administratifs ? Il n'y en a pas.

Je mets donc ces Comptes Administratifs au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie pour le Président qui peut revenir en séance.

(Retour de M. le Président en séance)

**M. Daniel FABRE.**- Nous avons l'affectation des résultats aussi.

**M. MATHONIER.**- Eh bien, nous passons à l'affectation des résultats. C'est toi, Daniel, qui présente la délibération.

## **DÉLIBÉRATION N° 25 : FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018**

**Rapporteur : M. Daniel FABRE**

**M. Daniel FABRE.**- Conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, et dès lors que les Comptes Administratifs et de Gestion ont été approuvés, il est possible de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2018 du Budget Principal et des Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du Traitement des Déchets Ménagers, du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des Campings Communautaires, des Transports Urbains, de l'Aéroport et du Centre Aquatique de façon à permettre la reprise de ces différents résultats dans les Budgets Primitifs 2019.

Le résultat budgétaire consolidé de la CABA s'élève à 5 897 061,78 € et les règles comptables imposent une affectation obligatoire minimale de 1 894 441,14 € qui correspond au cumul des besoins de financement négatifs du Budget Principal et des Budgets Annexes. Cependant, il est proposé d'affecter au financement de nos dépenses d'investissement une somme totale de 3 170 000 €, soit au-delà du minimum requis en situation consolidée.

Je ne vais pas vous relire ces différents résultats à affecter.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous propose de voter les propositions du Bureau et du Vice-Président sur l'affectation des résultats.

Qui vote contre ? Personne.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

Nous allons engager la série des présentations des Budgets Primitifs avec, en transition, un point sur la contractualisation et les partenariats.

La contractualisation, vous l'avez compris, touche tout ce qui est des relations avec les institutions départementale, régionale, nationale ou européenne, sous forme de différents contrats. Nous aurons l'occasion de les revoir un peu dans le détail au fur et à mesure des dossiers qui sont présentés dans les budgets. Nous sommes à mi-chemin sur un certain nombre de ces contrats, avec des taux de réalisation qui sont, pour les uns et les autres, sérieux, c'est-à-dire que les propositions et les prévisions que nous avons faites se réalisent avec quelques amendements qui sont toujours nécessaires.

Pour ce qui est des partenariats, je l'avais évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nous étions l'an dernier sur des intentions. Il y a eu une volonté affichée, et nous pouvons aujourd'hui afficher un certain nombre soit de réalisations concrètes, soit de projets opérationnels, et nous avons souhaité vous les présenter, même si cela n'a pas forcément d'incidence budgétaire immédiate importante, quoique, puisque pour certains, il y a effectivement des éléments de budgets. Mais nous souhaitions et je souhaitais vous montrer un peu le champ de tout ce qui est aujourd'hui sur l'établi si j'ose dire entre Châtaigneraie Cantalienne et Cère et Goul en Carladès, soit tous ensemble, soit dans des relations bilatérales.

Nous vous avons indiqué les dimensions d'aménagement du territoire avec les aspects de désenclavement et de territoires d'industrie que j'évoquais tout à l'heure.

Les mobilités douces et le développement touristique, c'est un sujet qui a, pour nous, une dimension économique, vous l'avez compris, et qui se traduit très concrètement par un projet avec la Châtaigneraie Cantalienne qui est le circuit autour du Lac de Saint-Etienne, nous en avons parlé ; les deux tiers du kilométrage sont sur la Châtaigneraie et un tiers est sur la CABA, et tout cela se fait à due proportion entre les uns et les autres. Nous avons sur cette même thématique plutôt avec Cère et Goul en Carladès le projet de la route d'Artagnan dont nous reparlerons aussi, mais qui représente, à la fois sur la Vallée de la Jordanne et sur la Vallée de la Cère, des possibilités de développement touristique sur ces secteurs-là.

Nous avons l'urbanisme puisque, comme vous le savez, nous avons avec la Châtaigneraie Cantalienne décidé de créer un service commun ; c'est-à-dire que, plutôt que la Communauté de Communes recrute un instructeur – c'est comme cela qu'on les nomme – chargé de traiter du droit des sols qui aurait été tout seul au siège de la Communauté, le choix a été fait de recruter effectivement quelqu'un mais qui est intégré au service Urbanisme de la CABA ; ce qui fait que cette personne qui est payée par la Châtaigneraie Cantalienne évidemment travaille avec des collègues ; ce qui permet des échanges professionnels, une plus grande efficacité et une meilleure répartition des compétences entre les uns et les autres ; que ce soit de notre côté ou du côté de la Châtaigneraie Cantalienne, tout le monde semble satisfait de cette mesure-là.

Sur l'eau et sur l'assainissement, nous sommes – vous le savez – en phase de travail de réflexion et de programmation avec Cère et Goul en Carladès pour voir de quelle façon nous pouvons les accompagner progressivement dans la prise en charge de cette compétence qui est prévue, à échéance 2020, au siège de la Communauté d'Agglomération, et non plus des communes. Nous travaillons, dans le cadre d'un groupe de travail, autour de la Direction Générale et des Services de Cère et Goul en Carladès, pour approcher de façon concrète les différentes programmations nécessaires. Vous savez que c'est un sujet compliqué et industriel, mais Alain BRUNEAU en parlera tout à l'heure en vous présentant les budgets. Gérer l'eau et l'assainissement, c'est gérer de l'investissement à long terme, c'est gérer de la technologie, c'est gérer des compétences des agents qui sont pointues, c'est gérer du

numérique, c'est gérer de la télésurveillance. Tout cela doit se faire de façon sérieuse avec une tranquillité d'esprit sur le long terme parce que ces investissements sont toujours des investissements au long cours. Nous sommes en train de travailler là-dessus. Les choses se passent bien. Nous devrions, dans quelques temps, arriver à déterminer un calendrier de montée en puissance progressive des relations entre nos deux collectivités. Alain BRUNEAU pourra compléter ce que j'ai dit, si vous le souhaitez.

Nous avons aussi le Plan Climat Air Énergie Territorial et la GEMAPI qui est la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Ces deux sujets-là, nous avons fait le choix, à trois, de les traiter ensemble. C'est ce que je vous ai indiqué dans le Débat d'Orientations Budgétaires parce que nous pensons que l'eau et l'air se moquent un peu de nos limites administratives et que c'est plutôt de bonne intelligence de les traiter au niveau d'un territoire plus pertinent, qui est le territoire globalement du SCoT.

D'un côté, pour le Plan Climat Air Énergie Territorial, c'est traité dans le cadre du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

De l'autre côté, pour ce qui est de la GEMAPI, c'est une entente que nous avons passée entre nous avec des conséquences concrètes sur la GEMAPI puisque nous allons lancer le recrutement de deux agents (un technicien et un animateur) pour gérer la GEMAPI et pour faire en sorte que ces deux agents puissent rentrer dans le concret de l'ensemble des mesures qui sont à prendre en compte dans ce cadre-là.

Sur l'environnement et la gestion des déchets, comme vous le savez, nous sommes en phase de mutation et de migration entre le SMOCE et nos trois Intercommunalités. Nous avons eu une réunion avec l'ADEME et la Préfecture du Cantal pour voir comment nous pouvions transférer les engagements du SMOCE sur chacune de nos intercommunalités. Les choses se passent bien. Il y a de la technique juridique et de la technique financière, mais tout cela devrait fonctionner.

Voilà ce que je voulais dire sur ce contexte avec nos amis du Carladès et de la Châtaigneraie.

#### **DÉLIBÉRATION N° 26 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

#### **DÉLIBÉRATION N° 27 : FINANCES – MISE À JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT**

#### **DÉLIBÉRATION N° 28 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2019**

**Rapporteur : M. Michel ROUSSY**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Si nous en venons au Budget Principal de notre collectivité, vous avez en rappel ce que je vous indiquais, qui est un peu notre façon de présenter globalement nos enjeux :

- Nous voulons maîtriser les charges et l'endettement. Vous l'avez vu au niveau du Compte Administratif qui a été présenté par Daniel, nous sommes effectivement dans cette volonté-là de ne pas glisser progressivement sur un accroissement de charges notamment en fonctionnement.

- Nous avons la volonté de stabiliser la pression fiscale, vous le verrez dans la proposition que nous faisons sur les trois taux. Nous n'avons que trois taux en gestion directe : la Taxe d'Habitation, le Foncier Non Bâti et la CFE. Le reste ne nous appartient pas, ce sont des décisions nationales. Là, nous sommes à zéro en proposition de variation de taux.

- Tout cela pour un objectif qui est le maintien d'un haut niveau d'investissement puisque c'est la vocation de la Communauté d'Agglomération. L'intercommunalité moderne s'est créée sur deux volontés :

- 1) le développement économique pour éviter les concurrences entre nos communes et donner un coup de fouet à ce développement ;

2) l'investissement de façon importante pour permettre de créer sur le territoire des projets structurants que chacune des communes ne pourrait pas nécessairement se payer ; peut-être que la ville centre pourrait s'en payer un certain nombre, mais globalement notre volonté c'est bien de mettre ensemble nos moyens sur des projets importants, structurants, qui concernent au moins le territoire de l'Agglomération, voire plus. C'est ainsi que cela nous permet, je crois, d'avoir un niveau d'investissement qui est tout à fait acceptable, voire plus, par rapport à des collectivités de même taille que la nôtre avec un nombre d'investissements, un nombre d'équipements et une qualité qui, en général, sont largement reconnus.

Cette stratégie financière, nous allons la dérouler encore une fois dans le budget 2019, tel que je vais vous le présenter pour ce qui est du Budget Principal.

Vous avez, de façon très globale, les éléments généraux à la fois des recettes et des dépenses de fonctionnement. C'est un total de 28 M€ qui est présenté là avec un résultat d'exploitation favorable de 4,4 M€ qui permet d'alimenter notre section de fonctionnement, des subventions et des frais de personnel qui restent parfaitement maîtrisés, tout comme les charges courantes de fonctionnement.

Vous avez sur l'histogramme les recettes qui vous sont indiquées, en particulier les dotations et les ressources fiscales. Nous allons les regarder plus en détail dans les transparents suivants.

Le document qui s'affiche à l'écran vous fait une présentation de la répartition des recettes réelles de fonctionnement avec un schématique de trois tiers qui est en train d'évoluer légèrement puisque, comme vous le voyez :

- l'impôt sur les ménages représente 35 % de nos recettes,
- l'impôt sur les secteurs économiques : 34 %,
- et les dotations de l'État : 24 %.

Les dotations de l'État, pas sur les deux dernières années mais sur le temps long, ont une fâcheuse tendance à diminuer, même si aujourd'hui nous sommes dans la stabilité, nous le verrons dans les tableaux suivants.

Vous avez là la liste de l'ensemble de nos recettes.

Sur ce tableau, vous avez l'évolution des dotations et compensations versées à la CABA par l'État. Cela explicite un peu la notion de temps long ; vous voyez que, sur 2017-2018, il y a une baisse et, entre 2016 et 2017 également, une légère baisse. La baisse était plus importante précédemment, mais elle existe toujours. Nous n'avons pas les chiffres pour 2019 aujourd'hui, mais nous pensons que, sur la dotation de compensation qui est en rose clair, nous allons encore avoir une légère dégradation.

Quant à la part « intercommunalité », c'est une enveloppe fermée, et elle est dépendante de l'ensemble du dispositif au plan national.

Nous n'enregistrons pas de baisse importante, mais nous sommes loin d'espérer une augmentation à ce titre.

Vous avez ensuite, schématisé à l'écran, ce que j'évoquais sur la fiscalité, avec la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Non Bâti et la CFE avec une proposition de taux inchangés :

- Pour la Taxe d'Habitation : 11,30 % en 2018, même chose proposée sur 2019.
- Pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 4,15 %. Taux inchangé en 2019.
- Pour la Contribution Foncière des Entreprises : 30,09 % en 2018 et également pour 2019.

Vous avez le graphique qui parle lui-même au niveau des taux. Comme vous le savez, les bases fluctuent non plus par décision du Parlement désormais, mais par enregistrement d'un indice qui court de novembre à novembre, sur l'année N – 1, de façon automatique, c'est l'inflation en clair pour résumer, et cette évolution représente une augmentation des bases. Potentiellement, pour chacun, cela représente une augmentation légère de sa contribution.

Les bases – je vous le rappelle aussi – peuvent varier pour une deuxième raison, qui est l'augmentation physique ; c'est-à-dire que, plus nous avons de constructions, plus nous avons de logements, plus nous avons de gens qui contribuent et plus la masse augmente sans que ce ne soit une pénalisation pour chacun. C'est l'enveloppe globale et le nombre d'assujettis qui augmentent.

Une autre façon de regarder nos dépenses réelles de fonctionnement, c'est de voir l'éclatement par secteurs d'activité avec :

- le développement économique qui est notre élément central, si nous enlevons l'administration générale qui correspond à la logistique de notre Communauté ;
- le cadre de vie ;
- les sports et loisirs ;
- la culture ;
- le SDIS pour lequel nous sommes un contributeur très important. Le SDIS – sachez-le, on n'en parle jamais dans nos réunions –, ce sont quand même plus de 2 M€ qui sortent chaque année des comptes de la Communauté d'Agglomération, Monsieur ASTRUC, pour alimenter le Service Départemental d'Incendie et de Secours, dont vous faites le meilleur usage, je n'en doute pas.

Voilà pour le fonctionnement. Je suis assez rapide, nous pourrions répondre aux questions si vous le souhaitez, mais je ne veux pas vous assommer de trop de détails.

Pour ce qui est de la section d'investissement, vous avez là l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Vous avez le besoin de financement qui correspond à ce que nous avons en résultat d'exploitation.

Dans les recettes, nous avons :

- le recours à l'emprunt,
- les subventions d'équipement,
- et nos fonds propres.

En face, nous avons nos dépenses réelles d'équipement que nous allons détailler un peu plus parce que c'est vraiment là le cœur de notre activité, avec les subventions versées.

Vous avez à l'écran un camembert qui vous montre la ventilation par secteurs :

- Vous voyez que le secteur du développement économique, qui est l'une de nos raisons d'être, représente 28 % de notre budget.
- Dans le cadre de vie, nous avons des dépenses qui sont aussi pensées au prisme de l'activité économique ; je pense à l'OPAH où nous mettons chaque année des crédits qui vont aux artisans, à la fois pour faire bénéficier nos populations d'aménagement de leurs logements et pour faire bénéficier nos entreprises locales d'une manne qui est toujours utile.
- Les autres sujets, notamment les sujets touristiques, sont aussi pour nous engagés avec cette vision de la nécessité du développement économique.

J'en arrive aux actions qui sont engagées sur 2019. Sur l'ensemble des éléments que je vous présente, une caractéristique de nos budgets, c'est que nous avons souvent des masses globales importantes que nous répétons, mais qui, compte tenu de la complexité ou de la lourdeur des projets, sont ventilées sur 2, 3, 4 ou 5 ans ; mais pour la compréhension de tout le monde il nous semble important de parler de l'enjeu global de chacun des projets, même si, en termes budgétaires, les choses sont séquencées bien évidemment en fonction soit de nos capacités de financement, soit des contraintes techniques sur tel ou tel projet. Ceci est fait pour montrer la cohérence de ce que nous pensons être la cohérence de notre action et la portée à moyen terme de bien des projets.

Le premier projet en est un exemple flagrant puisqu'Esban II est même plus que du moyen terme ; c'est une réserve foncière sur le long terme. Cette année, nous sommes en train de lancer les procédures de constitution de la ZAC avec les premiers investissements qui devraient être de l'ordre de 1,5 M€ pour 2019. Vous avez le plan simplifié. Nous l'avons présenté en Conseil Communautaire, vous avez donc pu le voir. Et puis, nous l'avons présenté dans nos documents d'information.

Ensuite, nous allons avoir en 2019 la rénovation thermique et l'agrandissement de l'aérogare au niveau de l'Aéroport. Tout cela fait partie de toutes les opérations que nous avons sur place. La rénovation thermique fait l'objet d'une signature dans le cadre du TEPCV et est subventionnée sur la dimension de la performance énergétique. Nous avons présenté également ce projet. Vous savez que nous requalifions non pas tellement l'enveloppe, mais l'intérieur des bâtiments pour assurer un meilleur accueil des passagers que nous attendons de plus en plus nombreux, notamment avec la troisième rotation. Nous allons inverser le départ et l'arrivée, et pour résumer les choses, la salle d'attente sera en face lorsqu'on rentre dans l'aéroport, sous la mezzanine. Les choses seront plus rationnelles, il y aura des locaux sociaux et un bureau pour le chargé d'exploitation.

Bref, nous allons avoir une amélioration qui, au-delà des aspects techniques, va redonner un coup de jeune à notre bâtiment, tout cela pour un montant de 1,7 M€ qui est un chiffre important.

Vous avez, derrière, d'autres petits investissements mais tout est relatif sur l'Aéroport.

Nous allons avoir notamment la mise aux normes du seuil 15. Le seuil 15 vous le voyez noté, c'est l'arrivée de la piste ; nous sommes du côté de la RN, là, avec l'ancien tarmac. Cela représente un investissement de 40 000 €.

Nous avons ensuite une étude pour la construction du bâtiment pour les pompiers et pour les associations, c'est-à-dire l'Aéroclub. Il y a aussi le restaurant. Ce sont des bâtiments qui nécessitent d'être requalifiés parce qu'ils ont fait leur temps. Les pompiers, vous le savez, sont dans des algécos qui sont sur le front de piste parce qu'il fallait impérativement être dans les normes, et des algécos n'ont pas vocation à être des bâtiments définitifs. Là, c'est donc aussi une opération importante.

Nous allons aussi engager une étude pour la mise aux normes de la rampe d'approche puisque, là, c'est très compliqué. Il s'agit du portique que l'on voit au niveau de la piste. Tant que l'on ne prend pas l'avion, on se demande quel est cet équipement. Beaucoup de gens doivent se demander quelle est cette affaire-là. C'est dans l'axe de la piste. Alors, du fait que la route nationale passe là, il y a un impact sur l'implantation, sur les distances qui sont des distances très réglementées. Tout cela va nécessiter de bouger les choses. Sinon nous nous retrouverions avec la rampe d'approche au milieu de la route nationale ; ce qui ne serait pas tout à fait rationnel.

Sur ces éléments-là, nous avons engagé une étude globale – qui ne coûtera pas énormément – d'aménagement de l'ensemble du secteur puisque, comme vous le savez, toute cette zone devant l'Aéroport sera impactée par la route nationale ; il y aura un rond-point qui va desservir l'avenue de Tronquières. Nous savons qu'à terme, nous avons ces bâtiments à réimplanter pour les pompiers, pour l'association et pour le restaurant. Nous pensons qu'à terme, même si ce n'est pas chiffré aujourd'hui, nous aurons nécessité à agrandir le parking « voyageurs ». Nous avons agrandi le parking avion, mais pour ceux qui fréquentent l'aéroport, vous vous rendez compte que le parking « passagers » est saturé. Pour que nous soyons dans un projet cohérent, nous avons demandé au CAUE de nous faire une étude globale d'ensemble de ce secteur-là avec de grands principes d'aménagement de



façon que chacune des interventions successives que nous ferons se fasse dans le cadre général. Tout cela se fait en lien évidemment avec la Ville d'Aurillac qui est concernée au premier chef par cette partie-là. L'étude devrait nous permettre d'avoir une vision la plus complète possible, la plus pratique et la plus pragmatique, tout en gardant l'aspect « entrée de ville » malgré tout puisque, que ce soit par l'avion ou par la route, c'est l'accès à Aurillac qui est, là, impacté.

Nous allons avoir sur 2019 notre participation sur l'aménagement de la RN 122. Notre participation est sur 5 ans à 200 000 € par an ; cela correspond au million que nous versons pour la route nationale. C'est quelque chose qui est connu. Vous voyez en rouge le nouveau tracé et en bleu la route nationale qui deviendra une voie départementale, qui passera sous la route nationale et la RN qui passe derrière l'aéroport, au niveau de l'aire des gens du voyage, et qui va retomber, après, jusqu'au rond-point dit du Garric ou du Bousquet pour les Arpajonnais, et qui, après, refera la liaison jusqu'au rond-point Tricot et sur l'axe de Clermont-Ferrand. Cela, c'est une dépense récurrente annuellement.

Nous avons la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Nous avons noté ce point, même si ce n'est pas une dépense. C'est très en lien avec ce que j'évoquais dans mes propos introductifs sur la volonté de dynamiser l'ensemble de notre zone économique. Un gros travail est fait notamment dans le secteur du bâtiment aujourd'hui, et le travail que nous aurons à faire sur la formation et le recrutement en particulier pourra se faire grâce au travail que nous avons engagé, pas seuls là aussi, avec évidemment les entreprises puisque ce sont elles qui sont les premières concernées et avec les autres institutionnels pour être au plus près de leurs besoins.

Sur l'accueil d'événementiels à caractère économique, nous pouvons faire un zoom particulier cher à Charly DELAMAIDE, qui est le Salon de l'Habitat avec, cette année, intégré complètement dans le salon, le concours national organisé par le Herd-Book Salers. Cela fait partie, là, du cœur de nos compétences. Lorsque nous parlons de développement économique, nous en parlons sur l'ensemble des secteurs d'activité, que ce soit le secteur agricole et agro-alimentaire, le secteur de l'industrie, les services ou le commerce. Dans notre territoire, la dimension agricole est essentielle. Dès que, dans les manifestations, il y a une part agricole, on voit qu'il y a une augmentation de la fréquentation parce que ce n'est pas, chez nous, quelque chose de décoratif. C'est vraiment lié à l'économie locale. Cette manifestation que nous allons avoir, qui est conséquente en termes de volume, y compris sur le territoire du secteur, et cela va donner quelques soucis au Maire d'Aurillac pour gérer les parkings et les circulations, est vraiment une manifestation très importante qui va marquer l'année 2019 sur cette partie-là.

Nous aurons aussi sur 2019 d'autres événementiels qui ne sont pas de nature strictement économique.

Nous avons chaque année le Festival de Théâtre de Rue avec une participation de 510 000 € de la part de la Communauté d'Agglomération. Nous tenons nos financements et nous faisons un appel à ce que tous nos partenaires tiennent les leurs parce qu'il est vrai que ce festival est implanté sur notre territoire, mais il reste fragile, nous le savons. Vous savez qu'il y a un changement de directeur. Nous allons donc changer d'époque ; la composition du conseil d'administration va changer et les statuts de la structure vont être revus aussi. C'est donc une nouvelle ère qui va s'ouvrir à partir de l'année prochaine. Le nouveau Directeur vient d'arriver ; quand on arrive, les saisons sont déjà calées. Mais pour l'année prochaine, c'est lui qui va prendre son bâton de pèlerin pour essayer de convaincre les uns et les autres de l'utilité du Festival.

Nous avons une nouvelle manifestation : Aurillac en Scène. C'est le premier Festival de musique que nous avons impulsé, et nous avons demandé à Aurillac Développement d'en assurer la partie opérationnelle. C'est là aussi une manifestation qui est bien accompagnée par le Département et par la Région qui, en principe, ne subventionne pas les premières expériences, mais se contente de subventionner les secondes. Là, nous avons la chance de pouvoir avoir un crédit de la Région dès la première édition. Nous avons aussi un subventionnement du Département et une participation de la Ville d'Aurillac évidemment de façon majeure, notamment en termes de prestations. Ce festival aura lieu les 22 et 23 juin, le lendemain de la Fête de la Musique. Il se déroulera donc sur deux jours avec une grande scène et une petite scène sur le parking du Prisme. Objectif : 2 fois 6 000 spectateurs. Cela semble raisonnable puisque les jauges principales au Prisme, c'est souvent 5 000 spectateurs. La programmation pour ce festival doit être excellente parce que je ne connais pas la moitié des gens ; cela cible un public plutôt jeune et c'est plutôt bon signe. En tout cas, les premiers échos que nous avons les uns et les autres sont plutôt bons sur le choix des groupes, à la fois sur l'aspect très jeune du samedi et l'aspect un peu plus « famille » du dimanche. Cela fait partie des prises de risques que nous devons avoir. Les autres Agglomérations ont ce type d'offre musicale. Nous ne l'avons pas. Nous verrons comment tout cela évolue. Nous pouvons souhaiter longue vie au festival. Il y en aura peut-être 2, 3, 4, 5, 10 ou 20 ou peut-être pas. Mais, en tout cas, il faut que nous fassions des propositions pour nos propres populations et pour les populations extérieures bien évidemment.

Sur le rocher de Carlat, nous continuons, cette année, un investissement de l'ordre de 100 000 € pour améliorer l'ensemble du dispositif et le perfectionner dans l'accueil, notamment des groupes.

Sur la station de pleine nature qui est un peu derrière nous en termes d'investissement, il reste 140 000 € sur le budget 2019 sur les 2 M€. Là, les choses sont quasiment terminées. Il ne nous reste plus qu'à caler les modalités pour l'inauguration, et nous aurons – je parle sous le contrôle du Maire de Mandailles – un bel équipement au service à la fois de la station de pleine nature et de l'ensemble du massif, à la fois le Puy Mary et le Lioran. Je crois que c'est là aussi un investissement lourd, mais qui est volontariste pour assurer la capacité touristique de notre tête de pont de la haute vallée qui permet d'alimenter l'ensemble de notre territoire.

Au niveau du Puech des Ouilhes, là aussi nous poursuivons les aménagements. Ce sont 240 000 €, cette année, qui seront affectés à la fois à l'entretien et à l'extension des platelages puisque nous allons avoir une série d'aménagements complémentaires qui nous amèneront notamment jusqu'à l'ancienne parcelle du Diamant Vert. On pourra cheminer encore un peu plus ; ce qui augmentera la capacité d'attractivité. Et puis, comme vous l'avez compris, tout cela se fera aussi en considérant le parcours autour du lac, en lien avec la Châtaigneraie Cantalienne.

Nous avons aussi le Centre de séjours de Lascelles sur lequel, chaque année, nous investissons. L'an dernier, cela a été le local de restauration qui a été traité. Cette année, nous investissons sur le mur d'escalade ; ce sont 145 000 € qui seront dédiés pour permettre aux jeunes de l'UCPA et des structures du Département de s'adonner à cette activité qui est adaptée au territoire.

Nous allons avoir, dans le secteur du tourisme, deux nouvelles actions en 2019.

L'une est en lien avec le projet – mais Xavier DALL'AGNOL est toujours en avance sur ces questions-là – de la Route d'Artagnan. Vous savez que nous avons évoqué la possibilité, pour chaque commune, de gérer des points forts touristiques et économiques au travers de ces sentiers-là. C'est l'intérêt que nous y voyons. L'un des éléments importants pourrait être

la création de ce belvédère qui sera au-dessus de la Via Ferrata pour ceux qui connaissent un peu le Lac des Graves. Ce sera un élément d'attractivité. C'est une somme de l'ordre de 150 000 € qui sera affectée à cette opération.

L'autre action nouvelle, c'est la mise en place du sentier musical de Vézac. Là, vous avez une photo aérienne de la commune. Là, c'est un crédit de 120 000 € qui sera affecté à la création, sur une partie du sentier qui longe le golf, de structures musicales dont vous avez un échantillon à l'entrée, là. Ce sont 9 structures qui seront implantées sur le parcours avec déclenchement automatique de musique et de lumière, sur un parcours où in fine, il y aura une orchestration de l'ensemble. Cela contribuera, là aussi, à enrichir l'offre touristique de ce secteur. Nous avons le rocher de Carlat, nous avons ce sentier musical. Tout cela contribue à faire que les touristes, nos visiteurs, mais aussi les habitants de l'Agglomération aient conscience que dans notre territoire, on ne s'ennuie pas et qu'il y a des propositions quelquefois originales parce que je crois que, là, nous sommes dans l'originalité, qui peuvent attirer nos populations et les populations que nous accueillons.

Je ne reviens pas sur le tour du Lac de Saint-Etienne-Cantalès. Nous envisageons la création d'un sentier dit « marathon » puisque c'est une quarantaine de kilomètres. Je ne sais pas si c'est très vendeur de le dire comme cela, mais il y aura des boucles ; on ne sera pas obligé de faire un marathon. Là, nous sommes en phase d'étude.

Sur la Route d'Artagnan et la voie verte, pour l'instant, nous en sommes à ces schémas de principe. L'étude est en cours. Le bureau d'études réunit régulièrement les maires pour faire, dans un premier temps, l'inventaire. Tout cela est toujours trop long à notre goût, nous voudrions que les choses aillent plus vite, mais il faut laisser le temps au temps. Nous avons demandé à avoir une étude concrète et pratico-pratique, c'est-à-dire qu'au-delà des jolis plans sur une carte, il faut que nous ayons – le Vice-président y tient – y compris les accords des propriétaires des terrains où les tracés sont retenus pour que nous soyons sûrs que nous avons la faisabilité et que nous n'ayons pas un très beau projet sur le papier, mais une difficulté sur le terrain.

Nous allons reprendre l'éclairage du Stade Jean Alric. Vous avez eu l'information – je vous l'avais indiqué – des décisions prises à la fois par la Communauté d'Agglomération et par le Département d'intégrer dans l'avenant à la convention qui nous lie la part que nous avons affectée à chacun, c'est-à-dire 240 000 € (j'arrondis la somme) pour le Département et 240 000 € pour la Communauté d'Agglomération. Nous avons l'aide du Syndicat d'Énergies. Nous avons aussi sollicité la Région qui nous a fait la réponse à hauteur de 176 000 € qui viendront abonder les autres participations non pas à hauteur de 240 000 €, comme envisagé, mais c'est quand même une aide importante. Nous verrons, avec le club, comment nous bouclons le financement de cette affaire-là. Mais les travaux seront engagés, en tout état de cause, à la fin de la saison, là, en espérant que nous aurons bien des matchs de Pro D2 l'année prochaine au Stade Jean Alric, mais je n'en doute pas après l'accueil de nos amis brivistes la semaine prochaine ; nous serons tous soulagés, espérons-le.

Dans les nouvelles actions, 60 000 € sont affectés aux nouveaux services numériques de la Médiathèque. C'est un engagement régulier que nous avons pour améliorer nos services. Vous savez que tout cela fait partie du projet global de « Label Site » dont nous sommes maintenant titulaires, compte tenu de l'effort que nous faisons de rendre l'ensemble de nos services utilisateurs du numérique pour que les populations et les usagers de la Médiathèque et des autres services puissent s'en servir le plus pratiquement possible.

Par ailleurs, ce sont 240 000 € par an qui sont alloués sur l'OPAH. Nous sommes en train de réfléchir avec la Ville d'Aurillac et la DDT aux opérations qui sont plus liées au cœur de ville. Là, nous devrions avoir un avenant qui nous permette de spécifier un petit peu les aides en fonction des besoins du centre ville d'Aurillac. Nous reviendrons vers vous là-dessus puisque cela fera l'objet d'une convention ou d'un avenant. Tout cela est toujours très compliqué en termes administratifs, mais nous devrions arriver à concrétiser cela assez rapidement.

Sur le PLUi-H, nous n'aurons pas en 2019 de dépenses à proprement parler, mais c'est un dossier très important pour nous tous, qui nous a quand même coûté 400 000 € quand on considère le financement du bureau d'études. Ce n'est pas rien. C'est quelque chose qui va faire l'objet d'une enquête publique. Les commissaires enquêteurs ont été désignés au mois de juin. Les dates précises seront communiquées largement par tous les médias pour que les habitants qui souhaitent faire des remarques, des demandes ou des revendications puissent le faire. Tout cela devrait être bouclé en octobre, à l'automne, avec l'approbation définitive par le Conseil Communautaire du PLUi-H qui deviendra dès lors le seul document opposable et qui remplacera partout soit la carte communale, soit le PLU existant, soit les POS. Bref, tous les documents existant dans les communes disparaîtront. C'est le PLUi-H qui prévaudra avant la fin de l'année.

Nous allons avoir aussi le PEI en 2019. C'est un gros dossier qui prend maintenant sa phase opérationnelle. Vous avez à l'écran des visuels qui donnent une vision de la partie la plus urbaine et constituée de bâtiments ; c'est vers la droite de la photographie que beaucoup d'investissements vont être faits sur les parkings et la gare routière. C'est une opération qui pèse globalement 12 M€, dont 5 M€ qui seront affectés cette année, avec là aussi des financements importants de la Région notamment mais aussi du Département, de l'Etat, de l'Europe et de la Ville d'Aurillac. L'ensemble de nos partenaires habituels sont sur cette phase-là. Cette année, ce sont les acquisitions et le lancement du chantier qui seront à l'ordre du jour. Nous ferons une présentation presse dans les semaines qui viennent pour présenter aussi à la population l'ensemble des visuels puisque, pour l'instant, ça n'est pas connu des habitants de l'agglomération.

Les premiers travaux devraient concerner le bâtiment lui-même de la gare qui est un bâtiment SNCF Région. C'est la Région qui finance en grande partie, et c'est la SNCF qui est maître d'œuvre sur les travaux qui portent sur une réduction de la marquise et des éléments qui sont en avancée.

Autre dossier très important, c'est le NPNRU, la rénovation urbaine, sur le quartier de Marmiers puisque c'est un dossier qui nous a occupé depuis de longs mois. Nous sommes arrivés à une maquette financière qui permet à chacun d'intervenir selon ses moyens et selon ses responsabilités, avec un pilotage par l'État/ANRU qui a mis 7 M€ dans l'opération ; 7 M€ que nous devons en grande partie à Jacques MÉZARD parce que nous n'étions pas sur ces montants-là au départ ; nous avons presque quadruplé la dotation État sans laquelle je pense que nous ne serions pas arrivés à boucler le projet. La Communauté d'Agglomération, elle, met 3 M€ dans le financement du projet pour aider les deux acteurs principaux sur cette affaire-là, je veux citer à la fois la Ville d'Aurillac et Cantal Habitat. Cantal Habitat qui est le seul bailleur social concerné sur ce quartier. C'est un quartier qui est déterminé par l'État – ce n'est pas nous qui l'avons déterminé – sur un carroyage qui, sur une base de populations de 1 000 habitants, accueille des populations en dessous d'un certain seuil de revenus. Tout cela, c'est réalisé sous notre conduite avec l'État. Je le dis parce que, dans la presse locale, les choses n'étaient pas forcément apparues de façon aussi précise.

Je voudrais en profiter pour rassurer les gens qui sont dans ces quartiers-là. Les démolitions ne vont pas commencer demain matin. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir sur les situations individuelles. Il y a un certain nombre de dispositions qui seront prévues ; il y a une maison du projet, il y a un conseil citoyen qui fonctionne. Nous avons, ensemble, à travailler une communication la plus rassurante possible parce que c'est un très beau projet. Nous en

sommes tous persuadés. C'est un projet qui va complètement rénover le quartier, qui va le rééquilibrer sociologiquement et qui va en faire un quartier très urbain, notamment, grâce sans doute à ce que nous allons faire en tête de quartier, c'est-à-dire du côté du Foyer des Jeunes Travailleurs, d'Orange et du centre social. En effet, là, du fait de la déviation et des intentions de la Ville d'Aurillac de faire en sorte que ce boulevard devienne plus un boulevard urbain qu'un périphérique, nous devrions avoir une entrée de quartier beaucoup plus agréable, notamment par l'acquisition de la parcelle Orange (non pas des bâtiments qui resteront là puisque vous devinez que c'est un nœud très important, tous les réseaux y arrivant, et il n'est pas question qu'Orange parte de là), mais de l'espace vert avec cette barrière très militaire qui est un peu un repoussoir. Si nous parvenons – et cela semble bien parti – à récupérer cette parcelle-là, s'il y a un travail qui est fait sur le F.J.T. aujourd'hui, plus le travail qui va être fait du côté du centre commercial, nous pouvons penser qu'à terme, nous aurons vraiment une entrée de quartier qui sera parfaitement valorisante et valorisée avec, ensuite, des circulations douces qui permettront d'accéder à la fois à Cré@cité et aux bâtiments qui seront construits à terme après la démolition des immeubles de Marmiers et de Clemenceau. Pour votre information, 200 logements seront détruits, et Cantal Habitat reconstruira 100 logements, une partie sur place, une partie sur un autre quartier d'Aurillac et une partie sur un quartier d'Arpajon. Tout cela devrait nous permettre, dans des conditions d'accompagnement social parfaitement assumées, à la fois de reconstruire une offre de logements et d'accompagner les familles dans un logement sur place si elles le souhaitent pour celles qui pourront rester sur place, soit sur les autres logements qui vont être construits. Mais, encore une fois, nous aurons tout le temps de voir cela avec les habitants directement.

En tout cas, moi, je me félicite de la sortie par le haut de ce dossier. Il reste beaucoup de travail – c'est un appel aux uns et aux autres, que ce soit la Ville ou Cantal Habitat – pour rentrer maintenant dans les détails puisque l'ANRU nous a donné un accord de principe, mais il reste quelques points à traiter de façon à valider normalement tout cela dans une convention que nous devrions signer au mois de juin, c'est le calendrier que nous nous sommes donné, si ce n'est pas juin ce sera un peu plus tard, mais en tout cas, les choses sont bien engagées.

Autre dossier très important puisqu'il va peser près de 3 M€, précisément 2,8 M€, c'est le dossier de la réhabilitation et de la rénovation thermique de l'immeuble de la Paix. Vous savez que nous avons prévu – là aussi, c'était signé dans le TEPCV – la rénovation thermique de ces locaux, ici au siège. Compte tenu de l'incendie du parking de l'Immeuble de la Paix, vous savez que les agents qui travaillaient là ne peuvent plus y travailler parce que les fumées ont tout dégradé. Nos agents sont, pour la partie d'entre eux qui travaillaient là, logés au Pôle Immobilier d'Entreprises. A la réflexion, nous avons considéré qu'il serait plus intelligent de procéder à la rénovation thermique de ce bâtiment-là tant qu'il est vide plutôt que de celui du siège, et donc les crédits qui étaient prévus sur ce bâtiment seront reportés sur le bâtiment d'à côté ; ce qui va conduire les agents à rester plus longtemps au Pôle Immobilier d'Entreprises, sans doute pendant deux ans, le temps que se déroulent les procédures administratives et techniques et les travaux. Les agents étant installés de façon correcte au Pôle Immobilier d'Entreprises, cela va nous permettre de réhabiliter tout cela, y compris la partie « Pôle Emploi » qui est désaffectée et qui va être intégrée à la collectivité ; alors c'est un peu compliqué entre la Ville d'Aurillac et la SEBA 15, mais tout cela va être dans l'enveloppe CABA pour résumer les choses. Cela nous fera une extension et une amélioration des conditions d'accueil et de travail de nos agents sur cette partie-là.

Nous allons commencer par les études. Nous sommes à près de 250 000 € sur les études. Après, nous passerons aux travaux.

Nous arrivons au bout de nos projets.

Je vais évoquer le Centre Technique Communautaire sur lequel, chaque année, nous investissons. L'an dernier, nous avons fait tout le secteur des ateliers pour nos agents du

bâtiment. Cette année, nous allons retravailler sur les bureaux et sur le magasin ; quand je parle des bureaux, j'englobe aussi les locaux sociaux pour les personnels, pour qu'ils puissent se restaurer et se reposer dans de bonnes conditions. Comme vous l'avez compris, nous nous engageons avec la Communauté de Communes du Carladès. Il risque donc d'y avoir aussi du recrutement complémentaire. Il faut donc que nous accompagnions la montée en puissance, y compris dans cette dimension-là.

Sur la prise de compétence « Pluvial », sachez qu'il y a un groupe de travail qui est en place, mais nous n'en parlerons pas trop, nous ne savons pas ce qui va sortir du Grand Débat en ce qui concerne cette affaire-là. Vous savez qu'il y a des réflexions fortes sur l'évolution de cette compétence. Nous allons donc attendre de voir comment les choses se calent entre les intercommunalités et les communes. Tout cela ne semble pas encore arrêté de façon définitive. Nous y reviendrons donc.

S'agissant de la GEMAPI, j'en ai déjà parlé. Vous avez une carte qui vous montre le territoire sur lequel s'applique la GEMAPI. Ce sont des logiques de bassins versants. Nous sommes sur Cère et Goul. Voilà le périmètre pour ce qui nous concerne, nous, pour la quasi-totalité de la CABA.

De la station hydrogène, je vous en ai parlé. Vous voyez qu'elle est déjà posée. La photo n'est pas une photo-montage. C'est la réalité, c'est contractuel.

Autre opération importante du Budget Principal, ce n'est pas sur le Budget Assainissement, c'est la méthanisation. Alain vous en parlera tout à l'heure, nous avons un méthaniseur qui est adossé à la station d'épuration, mais nous avons un deuxième méthaniseur. Le premier sera alimenté par les boues de la station elle-même ; le deuxième sera alimenté par les effluents des agriculteurs volontaires et par les déchets verts. Ce sont 11 ou 12 agriculteurs du secteur qui nous ont fait part de leur intérêt. Cette année, nous allons être en phase de construction de la société, probablement sous forme de SEM, mais nous n'avons pas arrêté cela de façon définitive, qui intégrerait à la fois les agriculteurs, les professionnels du recyclage et les collectivités, pour un deuxième méthaniseur qui permettrait de rentrer le biogaz dans le réseau de façon unique puisque les deux méthaniseurs seront très proches l'un de l'autre, et donc nous aurons un accès unique sur le réseau. Il y a un calcul financier à faire puisque tout cela devrait être largement rentable, mais nous nous rendons compte que ce n'est pas toujours le cas sur ce genre de réseau. Il faut donc que nous affinions les choses, mais rassurez-vous, nous ne partons pas à l'aveugle sur ces sujets-là, et donc cette année, c'est une étude juridique et financière qui va arriver.

Nous allons finir avec un peu de verdure et de loisir avec la Plantelière où nous allons créer une mare pédagogique. C'est un investissement de 150 000 € ; ce n'est pas qu'un platelage autour de la mare, c'est un dispositif qui permettra aux groupes et aux visiteurs de comprendre l'ensemble de la vie d'une mare dans sa biodiversité. Ce projet était une composante de la convention TEPCV qui intégrait aussi les ruchers. Les ruches existent aujourd'hui et fonctionnent avec l'association des apiculteurs qui gère cela de façon très efficace et qui fait de la formation de façon approfondie. Nous aurons donc maintenant la mare pédagogique.

Voilà pour ce que je voulais vous présenter. J'ai été un peu long, j'en suis désolé, au niveau du Budget Général, mais je pense qu'il était bon que nous sachions, les uns et les autres, quel était le programme de l'année 2019, mais aussi – vous l'avez compris – des années suivantes pour un certain nombre de projets, notamment les plus importants qui vont se dérouler sous l'égide de nos successeurs.

Si je ne vous ai pas tous assommés, la parole est à vous. Monsieur DELAMAIDE, vous pouvez intervenir.

**M. DELAMAIDE.**- Quelques remarques, Monsieur le Président.

Tout d'abord, une remarque sur la forme pour saluer la qualité du document qui nous est présenté. Je crois que c'est bien agréable d'avoir un document lisible par tous.

Sur le fond, je voudrais dire tout le bien que je pense de ce budget parce qu'il est conforme à nos engagements, et ce en trois points :

- le maintien des investissements ;
- la stabilité de la pression fiscale ;
- et la maîtrise des charges et de l'endettement.

Un petit mot également pour évoquer – vous l'avez déjà fait – ce partenariat territorial qui est vraiment un élément nouveau de notre gouvernance. Au début de la création de l'intercommunalité, on parlait d'intérêt communautaire, et maintenant avec l'évolution et l'extension de nos périmètres, de nos compétences et de nos interventions, on parle d'intérêt intercommunautaire.

Je crois que les échanges que nous avons eus avec les Bureaux de la Châtaigneraie, au vu des projets qui ont été présentés, démontrent vraiment toute la pertinence de ce partenariat.

Je terminerai enfin pour remercier la Communauté d'Agglomération de la confiance que vous faites à Aurillac Développement pour porter ces nouveaux projets ambitieux que sont le Concours National Salers et le Festival de Musique.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Charly. Y a-t-il d'autres remarques ? Pierre MATHONIER a la parole.

**M. MATHONIER.**- Je ne vais pas redire ce que j'ai dit au DOB puisque nous avons largement débattu de ces propositions d'actions. Elles sont effectivement conformes à ce qui a été présenté lors du DOB. Cela, c'est donc une bonne chose.

Et puis, comme d'habitude, nous pouvons nous féliciter aussi de la qualité de la présentation exhaustive des projets et de la santé financière de la Communauté d'Agglomération qui est une sécurité pour toutes les communes membres et qui nous sécurise sur l'avenir des projets présentés.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. La parole n'étant pas obligatoire, je ne vais pas insister au-delà. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vais mettre le budget aux voix.

Je vais remonter à la délibération précédente en termes de présentation.

Nous devons d'abord voter les taux, c'est la règle. Nous votons d'abord les recettes et d'abord les taux. Je mets donc aux voix de façon formelle la délibération n° 26 qui arrête les taux ainsi :

- \* 30,09 % pour la CFE,
- \* 11,30 % pour la Taxe d'Habitation,
- \* et 4,15 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Sur cette délibération spécifique, y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Avant de passer au vote du Budget Principal, nous avons une délibération sur la mise à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement. Cela va remettre Daniel FABRE au travail.

**M. Daniel FABRE.**- Cette délibération concerne une mise à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Par délibération du 26 mars 2018, le Conseil Communautaire a procédé à la mise à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement en actualisant les crédits de paiement et en créant une nouvelle AP concernant la mise aux normes de la station de Souleyrie sur le Budget Assainissement.

Il convient aussi d'adapter le tableau des crédits de paiement en fonction des montants réellement exécutés en 2018.

Par ailleurs, par délibération n° DEL\_2019\_014 du 11 février 2019, la CABA s'est engagée à participer au financement des actions portées par le bailleur social Cantal Habitat dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain du quartier prioritaire de Marmiers, l'autorisation de programme correspondante a également été créée. Ce soutien s'élève à 1 M€.

Enfin, le montant de l'autorisation de programme « Restructuration du site de l'Yser » doit être revu suite à l'attribution des marchés correspondant au réaménagement du site et à la réhabilitation du bâtiment. Le montant total de l'autorisation de programme est ainsi porté à 3 882 000 € TTC.

Nous avons les tableaux joints en annexe à la délibération qui détaillent ces enveloppes financières.

Voilà, Monsieur le Président, pour cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Le dispositif des AP/CP, c'est le dispositif technique de financement qui permet à la fois de présenter la globalité de l'investissement et de le ventiler dans le principe d'annualité du budget.

Est-ce que cela provoque des questions de votre part ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

Je vous propose de passer au vote du budget primitif du Budget Principal. Je ne vais pas vous relire les chiffres que je vous ai indiqués, ce serait un peu lourd. S'il n'y a pas d'interventions, je mets le budget aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie pour cette unanimité qui se confirme, après l'unanimité de ce vote l'an passé. Je trouve que c'est un gage de maturité de notre part. Merci à tous.

Je vous propose que nous engagions maintenant la présentation de l'ensemble de nos budgets annexes. Nous allons commencer avec Alain BRUNEAU qui va nous présenter un budget important, qui est le Budget de l'Eau.

## **DÉLIBÉRATION N° 29 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2019**

**Rapporteur : M. Alain BRUNEAU**

**M. BRUNEAU.**- Merci, Président. Je vais essayer d'être concis et synthétique.

Sur le Compte Administratif 2018, pour ce qui concerne le fonctionnement, il y a une baisse de 2,5 % par rapport à 2017. Pratiquement tous les postes, que ce soit en recettes ou en dépenses, sont à peu près équivalents sur les deux années, 2017 et 2018.

En investissement, par contre, là il y a une baisse importante puisque nous sommes à 2,49 M€ pour 2018, et en 2017, nous étions à 3,92 M€. Mais rassurez-vous, les dépenses d'équipement sont absolument équivalentes pour 2,04 M€. La différence est provoquée par un résultat reporté négatif qui était de presque 1 M€ en 2017 et par un remboursement de la



dette qui était aussi de presque 1 M€.

Pour résumer, la capacité de désendettement du Budget de l'Eau, à la fin de l'exercice 2018, est de 3,34 années. Il n'y a donc rien de catastrophique en la matière.

Nous pouvons passer aux réalisations 2018.

Pour l'équipement des réseaux, en particulier les compteurs de sectorisation et le système automatisé de détection des fuites, c'était le début de ces travaux pour 135 000 € tout au long de l'année 2018.

Là, vous voyez une opération de détection des fuites qui est très importante puisqu'il est primordial de minimiser le plus possible les fuites compte tenu des années de sécheresse que nous connaissons de plus en plus, et ensuite cela permet quand même de réaliser des économies notables sur le Budget de l'Eau.

Ensuite, nous avons eu le chantier de la rue Joseph Cabanes, dans le quartier de Firminy, qui a commencé à l'automne pour 230 000 € mobilisés en 2018.

Nous avons eu les travaux de la première tranche du Roc Castanet. Nous verrons tout à l'heure le montant total pour l'année 2019. Là, il s'agit de la réfection du plus ancien réservoir de notre réseau et de la ville d'Aurillac notamment, qui a 70 ou 80 ans largement. Aussi bien au niveau du béton que des installations, des vannes ou des tuyauteries métalliques, il y avait vraiment de quoi reprendre tout à la base.

Ensuite, nous avons eu, dans le cadre de la mise en place du Schéma Directeur, l'interconnexion de Labrousse au grand réseau pour 410 000 €.

Il y a eu le renforcement de l'alimentation en eau potable sur Lacapelle/Sansac/Ytrac. Cela, c'est la poursuite des travaux qui avaient été entamés avant, pour 105 000 €.

Enfin, nous avons eu les chantiers sur les communes qui accompagnent vos travaux de voirie entre autres pour 620 000 €. Cela représente à peu près la moitié de ce qui était prévu, notamment « grâce » à la Ville d'Aurillac puisqu'il y a eu des chantiers qui n'ont pas eu lieu sur la Ville d'Aurillac et donc nous n'avons pas eu à les accompagner bien évidemment.

Pour ce qui concerne le Budget Primitif qui vous est proposé, il est donc de 7,28 M€ en fonctionnement. On peut noter une légère augmentation par rapport à 2018, qui est due entre autres – le Président l'a évoqué – à la prise en charge de Cère et Goul. Alors, là, nous sommes encore très loin de la prise en charge totale puisque, au fur et à mesure des réunions, nous avons commencé à établir un calendrier et surtout à mettre des chiffres en face des prestations. C'est là que les discussions commencent un peu à achopper puisque, malgré tout, il faut que cela corresponde à ce qu'avait prévu le Conseil Communautaire de Cère et Goul. Pour l'instant, nous sommes sur la prise en charge de la production de l'eau, c'est-à-dire uniquement sur les unités de production, les réservoirs, la chloration et des choses comme cela. Nous n'intervenons pas du tout sur la distribution. Les problèmes de fuites d'eau, c'est encore Cère et Goul qui les gère avec des entreprises privées.

Nous avons commencé, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, à prendre en charge une des communes qui avait un contrat avec une société privée qui s'achevait ; il fallait donc à tout prix que nous prenions le relais pour ce qui est de la production. Il y aura une deuxième commune pour laquelle nous devons absolument prendre en charge la production d'eau au 1<sup>er</sup> mai 2019 puisque, là aussi, le contrat sera fini avec une société privée.

Il y a aussi quelques communes qui sont un peu prioritaires parce qu'elles ont quelques soucis de qualité d'eau, et sont notamment surveillées par l'ARS.

Il va donc y avoir une montée en charge progressive, mais uniquement sur la production. C'est-à-dire qu'actuellement cela représente, en gros, 70 000 € aussi bien en dépenses qu'en recettes en fonctionnement, et là c'est totalement équilibré puisqu'il est bien évident qu'il n'est pas question que les dépenses de fonctionnement soient prises sur le budget de la CABA. Voilà pour ce qui est de Cère et Goul et pour l'eau.

Sur l'investissement, il vous est proposé un budget de 5,78 M€, en sachant qu'au niveau des recettes, dans les subventions d'équipement perçues, il y a évidemment les 200 000 € du

Budget Général de la CABA pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, si ma mémoire est bonne.

Ensuite, pour le remboursement de la dette, vous voyez qu'il y a une augmentation de 110 000 €.

Les dépenses d'équipement, là, sont conséquentes – nous allons en voir le détail tout à l'heure dans les images – puisque nous passons à 5 270 000 €, y compris les Restes à Réaliser qui sont repris.

Je vais donc vous indiquer les projets 2019.

Nous allons avoir la fin de la rénovation du château d'eau de Roc Castanet. Le total de la rénovation représentera 1 050 000 € de dépenses, dont 500 000 € en 2019. Là, vous voyez une photo de la première cuve. Maintenant, la première cuve a été remise en eau, et nous sommes en train de travailler sur la deuxième cuve.

Nous allons travailler au niveau des DUP pour la régularisation des périmètres de captage qui est un préliminaire pour rentrer dans le programme du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Là, ce sont 80 000 € de dépenses en 2019. Ces dépenses sont fortement subventionnées par l'Agence de l'Eau.

Ensuite, dans la poursuite de la rénovation du château d'eau de Roc Castanet, nous allons entamer la rénovation du château d'eau de Coissy pour 150 000 € sur l'année 2019. Ce château d'eau de Coissy est plus récent malgré tout que celui de Roc Castanet, il y aura donc peut-être un peu moins de travail.

Nous allons reprendre la chambre à vannes à Clavières sur la commune de Velzic pour 250 000 €.

Nous aurons en 2019 la fin du chantier de la rue de Firminy pour 400 000 €.

Nous allons poursuivre la pose des compteurs de sectorisation sur Aurillac et Arpajon, mais principalement sur Aurillac, pour 80 000 €.

Dans le cadre du schéma directeur, nous allons préparer l'interconnexion de Vézac. Ce sont des études qui vont se faire.

Nous allons continuer les travaux sur les communes. Ces travaux sont prévus pour un montant de 1 970 000 €, dont 520 000 € de Restes à Réaliser qui n'ont pas été faits l'année dernière.

Enfin, nous allons assurer l'assistance technique et la prise en gestion progressive des réseaux de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès. Nous allons procéder à l'embauche d'un ou deux personnels complémentaires. Par ailleurs, nous allons faire l'acquisition d'un petit véhicule tous terrains puisque, sur Cère et Goul, au total, il y a autant d'installations que sur les 25 communes de la CABA ; c'est-à-dire qu'en réservoirs ou en unités de production, nous sommes pratiquement au même niveau que la CABA, avec un linéaire aussi relativement important par rapport au volume d'eau consommée et distribuée.

Voilà ce que je pouvais dire sur le Budget de l'Eau, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Alain, pour la présentation synthétique.

Une précision, tu l'as dit peut-être, mais c'est une évidence : Tout ce qui est dépense avec Cère et Goul est gagé par une recette de Cère et Goul. Il n'y a pas de dépenses dans le budget qui ne sont pas compensées par des recettes. C'est l'entente que nous avons bien évidemment.

Y a-t-il des questions sur le Budget de l'Eau ? Pas de questions. Je mets le budget aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

J'invite Alain BRUNEAU à nous assainir cette eau qu'il nous a distribuée.

## **DÉLIBÉRATION N° 30 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2019**

**Rapporteur : M. Alain BRUNEAU**

**M. BRUNEAU.**- Oui, c'est la suite logique.

Pour ce qui concerne le Compte Administratif, en fonctionnement, en 2017, c'était un montant de 5 560 000 €. En 2018, il s'agit d'un montant de 5 330 000 €. Il y a donc eu une légère diminution.

Les masses, en recettes comme en dépenses, sont à peu près équivalentes sur les deux années. Il n'y a pas de grosses évolutions sur les différents chapitres.

Pour ce qui concerne l'investissement, là, par contre, contrairement au Budget de l'Eau, il y a une augmentation puisqu'en 2017, le montant du budget total d'investissement s'est établi à 3 550 000 €, et en 2018 nous passons à 4 950 000 €, en sachant qu'il y a notamment le besoin de financement qui a augmenté puisque nous passons de 1 030 000 € en 2017 à 1 660 000 € en 2018.

Pour l'emprunt, c'est à peu près le même montant que celui de 2017.

Les subventions d'équipement, en recettes, ont légèrement diminué puisqu'elles s'établissaient à 1 470 000 € en 2017 et en 2018, nous passons à 1 080 000 €.

Par contre, les fonds propres ont fortement augmenté puisque nous passons de 100 000 € à 600 000 €.

Le résultat antérieur reporté a également beaucoup augmenté puisqu'il était de zéro en 2017 et il s'établit à 380 000 € en 2018.

En dépenses, nous passons de 1 100 000 € de dépenses en 2017 à 3 950 000 € en 2018. L'augmentation est due notamment à la montée en charge de plusieurs chantiers.

Le remboursement de la dette, lui, diminue de moitié puisqu'il était de 1 760 000 € en 2017 et s'établit à 830 000 € en 2018.

Sur les opérations pour compte de tiers, il n'y a pas eu de grosses évolutions entre les deux années.

Voilà pour le Compte Administratif 2018.

Dans les réalisations 2018, nous avons eu surtout la rénovation du système de Souleyrie. Nous avons fini les travaux sur le collecteur ovoïde pour 4 M€.

Nous avons eu la livraison d'un nouvel hydrocureur pour 250 000 €.

Nous avons eu les travaux sur les communes pour 380 000 €, en sachant que, là aussi, comme pour l'eau, il y a eu un peu moins de travaux que prévu sur la commune d'Aurillac.

En ce qui concerne le Budget Primitif qui vous est proposé pour 2019, en fonctionnement, il n'y a pas de grosses évolutions puisque nous passons de 5 333 000 € en 2018 à 5 370 000 € en 2019, avec globalement la même distribution entre les chapitres. Il y a une diminution malgré tout du résultat d'exploitation puisque nous passons de 2 210 000 € à 1 730 000 €.

Pour ce qui concerne l'investissement, là nous passons de 4 950 000 € à 7 900 000 €.

Dans les subventions perçues, il y a les 200 000 € du Budget Général de la CABA.

Sur les emprunts, les sommes restent stables puisque c'était un montant de 1 M€ en 2018 et il est inscrit en 2019 un montant de 0,9 M€.

Le besoin de financement reste à peu près du même niveau que celui de 2018.

En dépenses, ce sont avant tout des dépenses d'équipement pour 6 230 000 €. Le remboursement de la dette augmente légèrement puisqu'il passe de 830 000 € à 1 110 000 €. Le montant pour les opérations pour compte de tiers augmente légèrement.

Nous pouvons détailler les dépenses d'investissement.

Sur la rénovation du système de Souleyrie, nous ne sommes pas encore dans le gros des dépenses puisqu'en 2019 nous avons simplement inscrit 400 000 € pour les études. Par contre, nous aurons le financement total sur plusieurs années. Nous avons eu, en février, la notification des aides de l'Agence de l'Eau, avec un arrêté qui a été signé toute fin 2018, en sachant que, logiquement, nous avons déjà au moins, au départ, trois ans pour les travaux. Ils se dérouleront donc sur 2019, 2020 et 2021 si tout va bien.

Là, nous avons un montant de dépenses éligibles qui était de 32 303 000 €, y compris les ovoïdes. C'est la somme que nous avons inscrite dans l'appel à projets. Dans ce qui a été retenu dans les trois nouvelles notifications, nous sommes à 28 177 637 €, auxquels il faut rajouter les 4 125 000 € déjà dépensés sur l'ovoïde. A 60 % d'aides, nous avons une aide pour les travaux restant à faire de 16 906 582 €. Avec l'aide déjà obtenue pour les ovoïdes, nous sommes à un montant d'un peu plus de 19 M€ d'aide de l'Agence de l'Eau. Voilà pour ce qui concerne la rénovation du système de Souleyrie, en sachant que les montants que j'ai donnés ne contiennent pas le coût de la méthanisation interne pour les boues de Souleyrie puisque, là, cela fera l'objet de demandes de subventions dans d'autres programmes, notamment au titre de la protection de l'environnement.

Ensuite, sur le système d'assainissement du bourg de Mandailles, là, il y a un investissement de 450 000 € de prévu sur 2019 pour la réalisation de la station d'épuration du bourg de Mandailles, après la finalisation des études et l'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation de la station et de l'accès.

Concernant les travaux sur les communes, là nous sommes à 1,8 M€, dont 300 000 € de Restes à Réaliser.

Pour ce qui est du soutien technique pour la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, les services ont travaillé sur l'eau, notamment sur la reconnaissance de tout ce qui existe. Pour ce qui est de l'assainissement, nous n'avons pas encore engagé les discussions puisque la priorité c'était l'eau, mais les services ont commencé à faire la reconnaissance des 6 communes qui sont équipées de stations d'épuration, en sachant que, sur les 6, il y en a 2 où il y a deux stations d'épuration. Mais, là, pour l'instant, nous sommes dans les discussions sur l'eau elle-même.

Voilà, Président, ce que je pouvais dire sur le Budget de l'Assainissement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Alain. L'assainissement appelle-t-il des commentaires de votre part ou des questions ? Non. Je mets donc le budget aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité. Merci.

Nous passons au Budget des TDMA, et c'est Philippe GRANIER qui nous le présente.

**DÉLIBÉRATION N° 31 : FINANCES – TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – FIXATION DU TAUX POUR 2019**  
**DÉLIBÉRATION N° 32 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES TDMA – BUDGET PRIMITIF 2019**

**Rapporteur : M. Philippe GRANIER**

**M. GRANIER.**- Nous allons commencer par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Je le rappelle tous les ans, mais je recommence, la TEOM repose sur la valeur locative des bâtiments soumis à la Taxe sur le Foncier Bâti, que ce soient des résidences secondaires, des locaux commerciaux ou artisanaux ou des bâtiments de stockage ou de logistique. Je le rappelle parce que, régulièrement, nous recevons des courriers, les gens l'oublient, il n'existe pas d'exonération sur la Communauté d'Agglomération.

Il faut savoir que cette base a progressé de 1,9 % pour cette année. Ce qui nous permettra, si vous le souhaitez, de ne pas augmenter le taux et de le laisser fixe à un montant de 9,2 %. Cela nous permettra de boucler le budget.

Pour ce qui est du budget, je vais essayer de ne pas vous noyer sous les chiffres parce que cela a tendance à être un peu soporifique. Je vais donc vous présenter simplement les grandes lignes du budget que nous vous proposons.

Pour ce qui est du Compte Administratif 2018, vous voyez que le fonctionnement s'élevait à hauteur de 8 120 000 €.

Nous retrouvons notre fameuse TEOM qui est quand même à hauteur de 5 270 000 €. Elle devrait progresser de 100 000 € pour l'année prochaine.

Au niveau des dépenses, c'est ce que nous avons prévu. Je vous proposerai éventuellement de faire un comparatif entre les dépenses que nous aurons l'année prochaine au Budget Primitif et ce qui s'est exécuté.

Au niveau de l'investissement, là aussi, il n'y a eu aucun dérapage. Le Compte Administratif fait ressortir un montant de 2 410 000 €.

Pour ce qui est des réalisations 2018, au niveau des achats de matériels roulants, nous avons continué les achats de matériels roulants, nous avons acheté deux conteneurs enterrés.

Ce qui a coûté cher en 2018 et qui continuera à coûter un peu plus cher en 2019, c'est le site de l'Yser. Ce qui a coûté cher en 2018, c'est la déconstruction du silo de stockage des boues sur le site de l'Yser (ancienne STEP de Brouzac). Il y en a eu quasiment pour 1 M€.

Au niveau du Budget Primitif 2019, nous voyons notre TEOM progresser, sans pour autant avoir augmenté le taux.

Il faut bien regarder qu'au niveau des dépenses de fonctionnement, ce qui va nous coûter un peu plus cher, c'est le contrat de traitement des Ordures ménagères et des recyclables. Cela, vous n'avez pas fini de le voir progresser dans les futures années malheureusement.

Là aussi, nous nous apercevons que les recettes en provenance des éco-organismes progressent de 40 000 €. Je suis fortement déçu de la faible progression. Ce n'est pourtant pas dû au fait que nous ne faisons pas de très gros efforts au niveau de la Communauté d'Agglomération. Nous faisons toujours de très, très gros efforts, mais eux, ils font de très gros efforts pour nous donner de moins en moins d'argent. Donc, là aussi, il faudra peut-être que les industriels, à un moment, se prennent par la main et que nous les fassions payer ce qu'ils doivent payer. Cela n'engage que moi, mais c'est ce que je pense.

Les dépenses de fonctionnement sont pratiquement stables puisque nous passons à 8 170 000 € en 2019 contre 8 120 000 € en 2018.

Au niveau de notre budget, vous voyez que, ce coup-ci, au niveau des investissements, cela va être un peu plus lourd puisque nous allons retrouver de gros investissements. En investissement, nous passons à 6 430 000 €, mais vous retrouvez dans cette somme les travaux de restructuration complète du site de l'Yser.

Vous avez également dans cette somme de 6 430 000 € l'achat d'un compacteur. Nous en avons bien besoin au niveau de nos déchetteries puisque, pour ceux qui vont régulièrement

le week-end sur les déchetteries, vous avez pu constater que nos personnels se retrouvent avec des bacs de végétaux remplis dès qu'il fait un peu beau. Le fait de pouvoir compacter ces déchets, cela va nous éviter des rotations par exemple au niveau de l'entreprise TEIL avec qui nous travaillons ou éventuellement, dans un avenir très proche, je l'espère, au niveau de notre unité de méthanisation.

Nous allons continuer à poursuivre en 2019 notre campagne de colonnes enterrées, d'achat de matériels roulants et de colonnes diverses.

Là-dessus, si vous le voulez, je vous apporterai plus d'explications.

Je termine en disant que les charges de fonctionnement courant sont en baisse, c'est à souligner.

Les charges de personnel progressent très légèrement ; c'est normal, nous étions en sous-effectif, nous sommes en train de remettre les effectifs à peu près à niveau, mais pas tout à fait à niveau. C'est pour cela que les charges de personnel progressent très légèrement, tout en restant en sous-effectif encore.

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Philippe. Y a-t-il des questions sur le Budget des TDMA qui est un dossier important qui est traité aussi avec nos amis de Châtaigneraie et de Cère et Goul sur l'ensemble des opérations de tri, où nous avons sans doute, les uns et les autres, encore des marges de progression importantes en matière de tri des déchets ménagers. Nous avons parlé des industriels, mais pour nos concitoyens aussi, je pense qu'il faut que nous fassions en sorte que la sensibilisation et les pratiques continuent à s'améliorer. C'est l'intérêt, je crois, de tous.

S'il n'y a pas de questions, nous devons d'abord voter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui est fixé à 9,20 %.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.

Nous votons globalement le Budget des TDMA.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons au Budget du Programme Local d'Insertion par l'Emploi. C'est Catherine AMALRIC qui nous le présente.

### **DÉLIBÉRATION N° 33 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU PLIE – BUDGET PRIMITIF 2019**

**Rapporteur : Mme Catherine AMALRIC**

**Mme AMALRIC.**- Merci, Monsieur le Président. Concernant le Budget Primitif du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi de la Communauté d'Agglomération, après reprise des résultats et des Restes à Réaliser 2018, le budget prévisionnel 2019 s'équilibre, entre charges et dépenses, à hauteur de 537 000 €.

Les recettes sont constituées des subventions, donc du Fonds Social Européen, d'une dotation du Département et de la participation du Budget Principal de la CABA, respectivement à hauteur de 239 000 € pour le FSE, 190 000 € pour la participation du Budget Principal de la CABA avec une augmentation de 40 000 € par rapport à 2018 et 65 000 € pour la dotation du Conseil Départemental.

Les crédits mobilisés le sont pour la conduite d'actions en faveur du public le plus éloigné de l'emploi, avec 222 000 € d'actions menées dans le cadre de marchés publics et 140 000 € d'actions menées sur le mode de subventions.

Le budget prévisionnel 2019 est construit pour poursuivre ces actions pour l'accompagnement vers l'emploi de personnes en difficulté d'insertion professionnelle dans le cadre du Protocole d'accord signé pour la période 2015-2020.  
Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Catherine. C'est donc un Budget du PLIE qui est stable, avec toujours des interrogations sur l'avenir des fonds européens et notamment du FSE. Tout cela doit être regardé avec attention.

Pas de questions sur le PLIE. Je mets le budget au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.

Nous allons maintenant demander à Xavier DALL'AGNOL de nous faire une présentation du Budget des Campings qui, cette année, évolue.

### **DÉLIBÉRATION N° 34 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS COMMUNAUTAIRES – BUDGET PRIMITIF 2019**

**Rapporteur : M. Xavier DALL'AGNOL**

**M. DALL'AGNOL.**- Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne le Compte Administratif 2018, pour ce qui est des recettes, s'agissant des locations des emplacements, les recettes ont été supérieures à la prévision, bien que légèrement inférieures à celles de 2017. Nous retrouvons la subvention du Budget Principal à hauteur de 80 000 €.

En ce qui concerne l'investissement, ce ne sont que des fonds propres et il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

Les principales dépenses de 2018 ont été les suivantes :

- la mise en conformité électrique du Camping de Jussac,
- la réfection de la couverture du bloc sanitaire du Camping de la Cère.

Pour le Budget Primitif 2019, il sera identique au budget 2018.

En fonctionnement, nous retrouvons en recettes la subvention du Budget Principal de 80 000 €. Pas de remarques particulières sur ce Budget Primitif en fonctionnement.

Par contre, en investissement, c'est là que nous allons trouver les grosses modifications puisque ce budget prévoit le réaménagement complet du Camping de l'Ombrade, avec une zone permanente d'accueil des camping-cars et la création de toute une palette de types d'emplacements qui va aller du terrain nu jusqu'aux H.L.L.

Il est prévu aussi en 2019 la restructuration du bâtiment d'accueil du Camping de la Cère et l'acquisition de 5 nouveaux mobil-homes pour le Camping de la Cère également.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur ce budget.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Xavier. Une précision pour les journalistes : les travaux auront lieu à la fin de la saison et devraient se dérouler à l'inter-saisons. Les deux étés ne devraient donc pas être impactés par les travaux si tout va bien. Nous avons de gros investissements là aussi.

Y a-t-il des questions sur les campings ? Non. Je mets le budget aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.

Je sens que Jean-Pierre est impatient de nous présenter le Budget des Transports Urbains.

### **DÉLIBÉRATION N° 35 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS –**

## **BUDGET PRIMITIF 2019**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre ROUME**

**M. ROUME.**- Ne vous laissez pas transporter trop loin, Président...

Je vais d'abord parler du Compte Administratif 2018 avec un budget de fonctionnement à 5 310 000 €, avec des recettes réparties en quatre chapitres comme tous les ans :

- le Versement Transport,
- les ventes de titres de transport,
- les participations et les dotations,
- et la subvention du Budget Principal.

Les dépenses étant essentiellement dues au contrat que la Communauté d'Agglomération a conclu avec la STABUS pour assurer le transport des personnes ; STABUS qui, elle-même, sous-traite en partie la prestation.

En 2018, le budget d'investissement était de 940 000 €.

Les réalisations importantes en 2018 ont été les suivantes :

- la rénovation thermique des locaux de la STABUS (Nous en avons parlé pour d'autres bâtiments) ;
- l'acquisition d'un véhicule pour les transports de personnes à mobilité réduite, qui est un outil qui est très utile et de plus en plus ;
- et puis, la mise en service de 15 vélos à assistance électrique supplémentaires par rapport aux 15 de l'année précédente. Aujourd'hui, nous avons donc 30 vélos à assistance électrique en location, et je dois dire que cela fonctionne très, très bien. Peut-être faudra-t-il songer dans les années futures à aller encore plus loin dans ce genre de dispositif, tout en maîtrisant bien sûr les choses. C'est un secteur qui fait plaisir à Valérie BENECH qui est Conseillère déléguée aux transports puisqu'elle s'occupe très bien de tout ce qui est la partie « vélos et vélos électriques ».

**M. LE PRÉSIDENT.**- Et qui teste personnellement le dispositif, il faut le souligner.

**M. ROUME.**- Oui, aussi.

Pour ce qui concerne le Budget Primitif 2019, nous retrouvons, pour le budget de fonctionnement, en recettes, les mêmes chapitres avec malgré tout quelques différences.

Si le Versement Transport est quasiment identique à celui de 2018 à 2 610 000 €, nous avons des ventes de titres de transport à 770 000 €, contre 740 000 € en 2018, mais sachez que cela avait été 800 000 € et même plus les années précédentes. Je fais juste une parenthèse là-dessus. Il y a eu deux phénomènes : d'abord, les travaux importants sur la zone urbaine qui ont perturbé la circulation des bus, mais c'est ainsi, ce qui nous a fait perdre quelques abonnés, et par ailleurs la mise en place de la tarification solidaire qui a augmenté le nombre d'usagers, mais comme c'est avec des tarifs qui sont plus bas, nous ne sommes pas encore au seuil de compensation des pertes de recettes que cela a engagé ; l'expérience montre que les villes qui ont mis en place la tarification solidaire arrivent, à un moment donné, à un seuil d'équilibre, voire le dépassent, puisque cela permet à des personnes qui ne prenaient pas le transport en commun de le prendre.

Nous avons une stabilité quant aux subventions reçues.

Nous avons un budget de fonctionnement en progression, passant de 5 310 000 € en 2018 à 5 350 000 € en 2019. Cela nécessite une subvention du Budget Principal en hausse à 900 000 € au lieu des 730 000 € de l'année précédente. 900 000 €, c'était le niveau de 2014.

Nous étions arrivés à améliorer les choses, mais nous sommes rattrapés par le contrat avec la STABUS qui, elle-même, sous-traite une partie de la prestation à un certain nombre d'entreprises locales puisque, vous vous en doutez, les coûts des carburants et les coûts d'exploitation vont bien sûr croissant et il y a donc eu nécessité de faire des ajustements.

Tout cela donne des résultats antérieurs reportés en baisse ; il ne faudrait pas non plus que cela baisse trop parce que nous passons de 130 000 € à 90 000 € ; ce qui devient une zone critique. Les années futures, il faudra bien sûr regarder d'un peu plus près ces choses-là.



Pour ce qui concerne l'investissement, nous passons de 940 000 € en 2018 à 1 230 000 € en 2019.

Sur 2019, nous prévoyons les réalisations et projets suivants :

- Nous allons avoir la nouvelle OSP avec la STABUS incluant les contrats de sous-traitance.
- Nous allons lancer l'application Information « Voyageurs et Billetterie ». Nous en avons beaucoup parlé, mais cela va être un outil moderne supplémentaire qui ne va pas remplacer d'autres titres de transport mis à disposition des habitants de l'Agglomération.
- Et puis, il y aura un investissement assez important à la STABUS, c'est l'acquisition d'un nouveau pont pour les ateliers.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Jean-Pierre. Effectivement, ce que nous allons développer aussi, c'est ce que nous avons fait sur Jussac avec la synchronisation et la mise en complémentarité des lignes départementales et des lignes STABUS pour que les usagers bénéficient d'un cadencement supplémentaire avec les mêmes coûts puisque les lignes existent. Mais la volonté des uns et des autres et la technologie nous permettent de faire une offre améliorée, et si nous le pouvons, nous le ferons sur l'ensemble des lignes qui convergent de l'ensemble du département vers la Communauté d'Agglomération et vers Aurillac.

Pas de questions sur ce budget. Je le mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.

Nous avons encore un mode de transport qui nous arrive : le Budget de l'Aéroport qui va être présenté par Philippe GRANIER.

## **DÉLIBÉRATION N° 36 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT – BUDGET PRIMITIF 2019**

**Rapporteur : M. Philippe GRANIER**

**M. GRANIER.**- Je vais vous refaire une présentation un peu similaire à celle de tout à l'heure. Sur le budget de l'Aéroport, en ce qui concerne le Compte Administratif, au niveau du fonctionnement qui s'établit à 1 460 000 €, nous avons eu en recettes des reversements de Taxe passagers à hauteur de 467 000 € ; cela, je rappelle que c'est une somme qui nous est allouée en fonction des investissements et des choses que nous portons sur notre plate-forme aéroportuaire ; plus nous investissons, plus nous avons de reversement de Taxe passagers.

Au niveau des investissements, nous avons eu un montant de 110 000 €. Cela s'est porté sur l'acquisition d'un nouveau tracteur et sur l'automatisation des opérations d'embarquement.

Pour ce qui concerne le Budget Primitif 2019, en fonctionnement, nous voyons progresser les reversements de la Taxe passagers.

Nous voyons aussi progresser les frais de personnel, c'est logique puisque, là, nous avons eu une montée en charge avec des pompiers et du personnel AFIS ; nous avons encore eu un jury l'autre jour. C'est une ligne qui progresse, c'est juste normal pour pouvoir assurer un fonctionnement correct de la plate-forme aéroportuaire. Il n'y a pas d'aberration et il n'y aura pas d'explosion des coûts à ce niveau-là.

Au niveau des investissements, vous voyez que l'investissement progresse de façon considérable parce que, là aussi, nous sommes obligés de faire l'acquisition d'un camion pompier pour renouveler l'ancien qui était plus que vieillissant, et pour rester dans les normes

qui nous sont imposées ; ce qui fait qu'avec le nouvel engin qui arrive, nous pourrions accueillir des appareils tels que ceux de la future ligne aérienne, mais éventuellement, s'il le fallait un jour, des appareils un peu plus gros que celui qui devrait être contractualisé.

Il y aura aussi en 2019 une participation à l'étude et à l'attribution de la nouvelle OSP pour la ligne Aurillac-Paris.

Voilà les grandes lignes de notre Budget Primitif 2019 de l'Aéroport.

Le Budget Primitif 2019 de l'Aéroport s'élèvera à 1 470 000 € en fonctionnement et à 740 000 € en investissement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Philippe. Je pense que les choses sont claires sur l'avion, notamment par rapport à la répartition entre Département et CABA : investissements et installations pour l'un, fonctionnement de la ligne pour l'autre, et financement paritaire des deux. Nous avons fait une réunion du Comité de Gestion de la ligne aérienne qui a validé l'ensemble des investissements que nous décidons aujourd'hui. Tout cela a été fait y compris avec la DGAC qui surveille ces affaires-là.

Y a-t-il des questions ? Non. Enfin, nous pourrions avoir plein de questions sur l'avion, mais qui ne sont pas du ressort du Conseil Communautaire.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 36 est adoptée à l'unanimité.

Nous allons passer au Budget du Centre Aquatique avec Charly DELAMAIDE.

## **DÉLIBÉRATION N° 37 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE – BUDGET PRIMITIF 2019**

**Rapporteur : M. Charly DELAMAIDE**

**M. DELAMAIDE.**- Concernant le Compte Administratif 2018, nous avons eu un budget de 1 540 000 € en fonctionnement.

Les recettes sont constituées essentiellement des entrées sur le Centre Aquatique à hauteur de 599 000 €, d'un résultat antérieur reporté de 134 000 € et de la subvention d'équilibre du Budget Principal à hauteur de 760 000 €.

Sur les dépenses, nous avons eu des charges courantes de fonctionnement à hauteur de 595 000 €, des frais de personnel pour 739 000 € et un résultat d'exploitation de 202 000 €.

En section d'investissement, les dépenses ressortent à hauteur de 153 000 €. Elles sont constituées par le résultat antérieur reporté de 51 000 €, des dépenses d'équipement à hauteur de 82 000 € et un remboursement de la dette de 20 000 €.

La réalisation 2018 a été essentiellement la mer de sable extérieure aménagée à hauteur de 23 000 €.

Concernant le Budget Primitif, il est très semblable au Compte Administratif puisqu'au niveau du fonctionnement, en recettes, nous tablons sur les mêmes recettes et sur la même subvention d'équilibre du Budget Principal qu'en 2018 et sur un résultat antérieur reporté de 133 000 €.

Sur les dépenses, les frais de personnel, à 10 000 € près, sont stables.

Les charges courantes de fonctionnement sont inscrites pour un montant de 670 000 €.

L'investissement s'établit à un montant de 630 000 €.

Les dépenses sont constituées de dépenses d'équipement à hauteur de 538 000 €, d'un résultat reporté de 62 000 € et d'un remboursement de la dette de 30 000 €.

En recettes, nous avons un besoin de financement de 96 000 €.

Le projet d'aménagement pour 2019 concernera essentiellement l'accueil du Centre Aquatique à hauteur de 50 000 €, crédits qui sont budgétisés.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Pas de questions. Nous aurons donc probablement un accueil amélioré dans l'année. Je mets le budget aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité.

Nous allons clôturer avec Christophe PESTRINAUX sur le Budget des Zones d'Activités Économiques

### **DÉLIBÉRATION N° 38 : FINANCES – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – BUDGET PRIMITIF 2019**

**Rapporteur : M. Christophe PESTRINAUX**

**M. PESTRINAUX.**- Merci, Monsieur le Président. Je dois avoir le budget le plus simple et le plus concis à présenter de la soirée ; ce qui ne veut pas dire que les Zones d'Activités ce n'est pas important ; c'est un maillage économique de notre territoire qui compte.

En Compte Administratif, en fonctionnement, nous avons, en 2018, acheté les terrains de Jussac pour 340 000 €. Nous avons eu 62 000 € de frais de commercialisation et 2 000 € de charges financières.

En investissement, nous avons eu en recettes le résultat antérieur reporté pour 76 000 €. En dépenses, nous avons eu le remboursement de la dette pour 18 000 €.

Sur le Budget Primitif, pour un total de 571 000 € en fonctionnement, nous avons en recettes les ventes de terrains, et en dépenses les frais de commercialisation, qui sont les frais que nous versons à la SEBA 15 ou qui sont représentés par quelques travaux sur les zones elles-mêmes.

En investissement, nous avons en dépenses le remboursement de la dette pour 20 000 € et le résultat antérieur reporté pour 347 000 €.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur le Budget des Zones d'Activités Économiques.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Pas de questions sur ces opérations ? Non. C'est une reprise qui était obligatoire et qui vit sa vie désormais dans le Budget Annexe de la Communauté d'Agglomération.

Je mets ce budget aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons terminé la série de votes de l'ensemble de nos budgets. Comme vous pouvez le voir, certes il y a le Budget Principal, mais il y a la floraison de l'ensemble de nos Budgets Annexes qui nous amènent à des montants à la fois en investissement et en fonctionnement respectables puisque nous frisons les 50 M€ ; ce qui commence à donner un poids économique important à notre Communauté d'Agglomération.

Tout cela, nous faisons en sorte de l'investir au bénéfice, comme je vous le disais, à la fois de nos populations et des entreprises locales, et au bénéfice de l'ensemble de nos communes. Je crois que ce n'est pas toujours simple et il n'y a pas forcément de linéarité, mais notre souci est bien de faire que toutes les communes, dans leur diversité, puissent bénéficier à un moment ou à un autre de l'aide de la Communauté d'Agglomération, notamment sur les compétences qui sont les siennes parce que c'est un élément essentiel.

Nous le reverrons tout à l'heure lorsque nous parlerons de l'intérêt communautaire.

Je voudrais à mon tour remercier les Services qui ont travaillé d'arrache-pied pour sortir un document budgétaire qui soit financièrement sécurisé et le Service Communication qui permet, par les présentations vidéo, d'alléger un peu cette présentation et de la rendre un peu plus incarnée avec les illustrations.

Et puis, merci aux collègues élus, membres du Bureau, membres de la Commission des Finances et aux Vice-Présidents pour le sens de l'intérêt communautaire dont nous avons fait preuve, les uns et les autres, et qui nous permet d'être avec un budget, certes, qui n'est pas parfait, mais qui est partagé dans ses intentions et dans ses grandes caractéristiques. Je pense que c'est la force de notre intercommunalité de rester sur ces bases-là, de ne pas mélanger l'accessoire et l'essentiel et de pouvoir porter, sur des projets qui dépassent nos propres échéances, l'avenir de la Communauté d'Agglomération. J'espère que tout cela se réalisera dans de bonnes conditions, mais je n'ai pas de doute sur le sérieux des prévisions qu'à la fois les services et les élus en charge ont pu avoir sur la préparation de l'ensemble de ces documents budgétaires.

Nous avons des délibérations qui doivent être adoptées également, il n'y en a pas énormément, elles ne nécessitent pas beaucoup de temps sans doute, mais il faut les traiter. Nous avons notamment la délibération concernant le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association Trail Odyssée Montagnes 15 pour l'organisation de l'UTPMA. C'est Charly DELAMAIDE qui nous la rapporte.

**DÉLIBÉRATION N° 39 : FINANCES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION TRAIL ODYSSEE MONTAGNES 15 (TOM 15) POUR L'ORGANISATION EN 2019 DE L'ULTRA TRAIL PUY MARY AURILLAC (UTPMA)  
Rapporteur : M. Charly DELAMAIDE**

**M. DELAMAIDE.**- Merci, Monsieur le Président. Pour mémoire, l'Association TOM 15 va organiser, le 15 juin, la 8<sup>ème</sup> édition de l'UTPMA. Cette édition 2019 comportera trois courses :

- l'Ultra Trail de 105 kilomètres, au départ d'Aurillac ;
- le Marathon de la Jordanne de 43 kilomètres, au départ de Mandailles ;
- et le Trail d'Aurillac de 24 kilomètres, au départ d'Aurillac.

En parallèle, seront organisées une randonnée et une animation pour les enfants de 4 à 12 ans.

Les départs et arrivées se feront place des Carmes, à l'exception du Marathon de la Jordanne et de la randonnée.

Il est rappelé que l'Ultra Trail passera par le Lioran.

La CABA et la Ville d'Aurillac, depuis le début de l'organisation de cet Ultra Trail, sont engagées et participent au financement et à la logistique de la manifestation, que ce soit en termes de mise à disposition de stands, d'aménagements, de prêt de barnums ou de mise à disposition d'une salle pour le PC course.

Nous attribuons une subvention de fonctionnement à l'Association TOM 15 à hauteur de 10 000 €.

Une convention tripartite entre la Ville d'Aurillac, l'Association TOM 15 et la CABA a été rédigée.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver, pour l'organisation de cette édition, le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'Association TOM 15 et la réalisation de prestations techniques équivalant à une valeur maximale de 10 000 € ;
- d'autoriser M. le Président à signer la convention.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est une belle manifestation, qui est installée maintenant dans le paysage, qui a une notoriété de plus en plus grande, qui connaît une participation chaque année aussi plus importante, et généralement, nous avons des conditions météorologiques qui, pour l'instant, accompagnent bien ce projet-là. Cela fait partie des éléments importants et cela donne toujours des images magnifiques. Si vous avez l'occasion d'aller sur les sites qui présentent ce que les uns et les autres réalisent comme images, cela vaut le détour.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Dans un autre registre, nous avons à adopter les nouveaux règlements des services de l'eau et de l'assainissement. C'est un document important que vous avez reçu sous forme dématérialisée et que vous avez tous lu attentivement jusqu'à la signature finale, je n'en doute pas. C'est un document qui fera l'objet d'une réalisation « papier » et d'une diffusion à l'ensemble des habitants de l'Agglomération puisque c'est un dossier important qui va vous être présenté par Alain BRUNEAU dans ses caractéristiques principales et qui fera l'objet d'une communication spécifique ultérieurement. Alain, tu as la parole.

#### **DÉLIBÉRATION N° 40 : TRAVAUX ET RÉSEAUX – ADOPTION DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS DES SERVICES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Rapporteur : M. Alain BRUNEAU**

(Présentation de documents sur écran)

**M. BRUNEAU.**- Merci, Président. Plutôt que de vous lire in extenso la délibération elle-même, nous allons projeter un petit power-point qui a déjà été utilisé plusieurs fois.

Je vais tout de suite passer à la présentation de la démarche.

Il est rappelé que les règlements datent de 2001, pratiquement de la création de la CABA. Il y a eu, depuis cette date, une évolution de la réglementation au niveau des techniques juridiques, avec le recours à la médiation et la possibilité pendant deux semaines de revenir sur la signature d'un contrat, le RGPD, une évolution des procédures internes et une évolution des pratiques.

L'objectif était le suivant :

- Mettre à jour ces documents bien évidemment.
- Mieux définir les droits et les devoirs des usagers et de la collectivité avec des documents clairs, plus faciles à lire et à comprendre et mieux organisés dans leur structure.
- Une réalisation collaborative de ces documents par les services techniques, mais avec le concours efficace du service juridique, du service administratif, du service financier et du service communication. C'est donc un travail d'ensemble de la plupart des services de la CABA.

Sur le règlement d'assainissement, comme là, cela nous paraissait encore plus complexe, il y a eu l'assistance par un bureau d'études avec une subvention de l'Agence de l'Eau.

Il y a eu un long travail d'élaboration, de concertation, de validation et de relecture qui est encore en cours et qui mobilise encore certains techniciens et certains élus.

En ce qui concerne les règles communes aux trois règlements, il faut préciser les points suivants :

- Nous avons retenu un format A4 recto-verso, plié, avec, à l'intérieur, la présentation sur deux colonnes avec des focus en couleur, notamment sur les schémas, puisque nous avons innové, il y a quelques schémas.
- Nous avons surtout pris une entrée « usagers » avec des focus et des mises en évidence

dédiés à une lecture simplifiée et une mise en exergue des points les plus importants pour éviter les contrats de type « assurance » que l'on n'a pas tellement envie de lire et qui sont eux-mêmes difficiles à comprendre.

- Nous avons des sommaires construits sur une architecture parallèle pour les trois règlements.

- Nous avons des précisions sur les engagements du service qui correspondent à 4 points :

\* L'engagement du service, c'est d'abord une assistance technique 24 h sur 24, 365 jours par an, et notamment la réponse aux urgences techniques par une équipe d'astreinte.

\* Ensuite, c'est un accueil téléphonique durant les heures d'ouverture des bureaux.

\* Le suivi des démarches et des réponses aux questions : une réponse aux courriers et mails des usagers sous deux à trois semaines et un courrier d'attente si la réponse ne peut être fournie dans ce délai.

\* Enfin, le respect des horaires de rendez-vous pour toute demande nécessitant un déplacement sur site.

Cela, ce sont donc les engagements du service pour les trois règlements.

Il y a des articles de cadrage généraux identiques : territoire, date d'application, accès aux informations, modalités de règlement des litiges.

Comme le disait le Président, nous allons être obligés d'envoyer ces règlements aux 22 500 usagers abonnés à l'eau.

Le tirage, c'est 22 500 exemplaires pour le règlement de l'eau, c'est 4 500 exemplaires pour le règlement de l'assainissement non collectif et c'est 18 000 exemplaires pour le règlement de l'assainissement collectif. En sachant que la prestation totale par un imprimeur local a un coût de 15 000 €.

La nouveauté, c'est qu'il y a la désignation de la CABA et de l'utilisateur. Cela, c'est clair et précis. Il y a le service qui désigne les services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Le « vous » désigne l'utilisateur.

Le règlement d'assainissement est le présent document qui définit les obligations mutuelles du service de l'assainissement et de l'utilisateur. Tout est donc bien défini.

Il y a des encadrés qui précisent et complètent l'information et alertent les usagers tout au long du présent règlement.

Par ailleurs, il y a des encadrés avec des clés de lecture qui explicitent certains points.

Voilà ce que donnera le règlement. Je pense que c'est un peu plus clair que l'actuel règlement. Je ne sais pas si vous avez en tête les règlements actuels, mais ils sont vraiment très simples sur la forme et très rébarbatifs au niveau de la lecture.

Ensuite, nous pouvons voir les modifications apportées sur les règlements.

Pour ce qui concerne l'assainissement non collectif, l'application des nouvelles lois de 2009 et de 2012 a été prise en compte.

Nous avons rajouté les systèmes d'assainissement dits de grands dimensionnements qui sont en lien avec le service d'assainissement collectif. Cela concerne certains lotissements qui n'ont pas pu être raccordés à l'époque au réseau d'assainissement collectif et qui sont pourvus d'une station d'épuration, mais qui est considérée comme un assainissement non collectif.

Ensuite, sont définies des nouvelles périodicités de contrôle : 1, 2, 5, 8 et 10 ans selon la conformité ou le type d'installation.

Pour ce qui concerne le règlement d'eau potable, il y a un schéma qui redéfinit la limite de la responsabilité public/privé. Cela, c'est très important puisqu'il y a toujours des problèmes, notamment en cas de fuite. Cela redéfinit bien où s'arrête le domaine public et où commence le domaine privé pour le branchement.

Le règlement intègre également la loi Warsmann sur les règles d'écrêtement. On ne dit plus « dégrèvement ».

Le règlement aborde le problème des adductions privées et des règles de connexion des réseaux privés avec le réseau public.

Il intègre aussi la radio-relève puisque, maintenant, elle est pratiquement étendue à tout le territoire de la CABA.

Il intègre l'individualisation des contrats de fourniture d'eau puisque, depuis deux ou trois ans, c'est quand même une politique de notre collectivité.

Ensuite, il crée aussi des abonnements verts qui sont faits pour des eaux qui ne doivent pas être assainies, avec toutefois des remparts pour éviter que ces abonnements verts permettent après, la constructibilité de certains terrains. Cela concerne notamment des jardins ou, dans nos communes, des ronds-points ou des terrains où nous avons mis des compteurs pour pouvoir arroser.

Enfin, au niveau du règlement d'assainissement collectif, là aussi, il y a eu des rajouts de schémas pour bien définir ce que sont le domaine public et la propriété privée, c'est-à-dire les domaines où la collectivité intervient et les domaines où l'intervention revient à l'usager.

Le règlement intègre aussi la loi Warsmann sur les écrêtements de facture.

Il précise la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.).

Il définit le traitement des réceptions et intégrations des réseaux privés dans le cadre de lotissements qui ont été réalisés de façon privée et qui sont, après, intégrés au réseau public.

Il précise les dispositions sur le traitement des effluents autres que domestiques. Cela, c'est un point important de ce nouveau règlement puisqu'il ouvrira la porte à des conventions avec les professionnels puisque, là, nous ne serons plus sur des redevances au mètre cube consommé comme pour les particuliers, mais sur des redevances qui prendront en compte le degré de pollution des effluents envoyés dans les réseaux et aux stations d'épuration. Ce sera donc beaucoup plus normal et logique par rapport aux usagers que nous sommes tous s'agissant des eaux domestiques.

Il y aura des règles sur le pluvial, notamment sur le principe des déversements.

Avant la validation des règlements, il y a eu une lecture interne qui a encore lieu. Il y a eu des nombreux échanges avec le Bureau d'études pour la partie assainissement.

Il y a eu également une analyse juridique pour les trois règlements auprès d'un avocat spécialisé pour notamment éviter les règles considérées comme ayant un caractère abusif ; il pourra peut-être en rester quelques-unes dans les nouveaux règlements, mais pour le bon fonctionnement du service, cela paraît quand même utile de les conserver.

Il y a eu des présentations. Pour quelques-uns d'entre nous, c'est la 4<sup>ème</sup> présentation en deux semaines puisqu'il y a eu la présentation en Bureau Communautaire il y a deux semaines dans cette salle, il y a eu la présentation en Commission Consultative des Services Publics Locaux et il y a eu, le lendemain, une présentation en Commission des Travaux et Réseaux.

Ce soir, nous allons avoir la validation de ces règlements par le Conseil Communautaire.

Ensuite, il y aura une intégration de ces règlements dans les annexes sanitaires du PLUi. C'est pour cela que nous avons peut-être un peu précipité les choses vers la fin, encore que cela fait deux ou trois ans que les différents services y travaillent, mais c'est pour intégrer ces règlements dans les annexes sanitaires du PLUi et ne pas avoir à le faire par la suite. En gros, ils font partie de l'enquête publique.

Les règlements entreront en vigueur dès leur publication, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> juillet, et ils seront opposables, dès leur transmission, aux abonnés actuels.

Pour finir, quelques précisions sur la diffusion et la mise en application de ces règlements.

Nous avons réfléchi sur la façon de procéder. Il y a Internet et un tas de choses, mais la loi dit qu'il faut que nous les remettions en mains propres ou que nous les adressions à chaque abonné. Cela veut dire qu'il va y avoir un envoi par la Poste ; cela fait 22 000 envois

comportant, chacun, deux règlements : l'eau pour tout le monde et l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif.

Il y a donc besoin de l'édition d'une feuille d'accompagnement. Il faut ajouter la fourniture et l'impression des enveloppes et la mise sous pli. Cela représente un coût de 4 500 € HT.

Ensuite, il y a les frais d'affranchissement. Sur la base d'un poids unitaire par envoi avec les deux règlements de 180 grammes, mais cela peut varier si c'est le règlement d'assainissement non collectif ou le règlement d'assainissement collectif qui est envoyé avec le règlement sur l'eau, en moyenne cela nous fait 35 000 € d'affranchissement.

Vous voyez qu'avec l'impression, nous en sommes à 55 000 € HT de coût pour la mise en application de ces nouveaux règlements.

En plus, en communication, il y aura la communication par un article dans l'Agglo Mag, des communiqués de presse lors de l'envoi et le relais par le site caba.fr et la page Facebook. En plus, cela va nécessiter également une communication interne pour lire et décrypter les règles, avec les nouvelles dispositions, avec les agents puisqu'en face des usagers, il y a des agents qui interviennent quotidiennement face au public et il faut qu'ils intègrent bien les nouveaux règlements et qu'ils puissent répondre aux questions éventuelles.

Voilà, Président, ce que je pouvais dire là-dessus.

Il vous est donc proposé d'approuver ces règlements.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Alain. Cela représente un gros travail des services là aussi et du Vice-Président pour réaliser un document qui, au niveau du fond, n'est pas très modifié, mais qui, au niveau de la forme, sera beaucoup plus lisible, et je crois que c'est un élément important pour l'ensemble des usagers.

Est-ce que cela appelle des remarques ? Non. La distribution des règlements va se faire avant le 1<sup>er</sup> juillet, entre la mi-mai et la mi-juin.

Y a-t-il des questions ? Non. Je vais donc mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité.

Nous avons maintenant une délibération sur la convention de partenariat et d'objectifs avec Session Libre. C'est Charly DELAMAIDE qui nous la présente.

**DÉLIBÉRATION N° 41 : GRANDS ÉQUIPEMENTS – CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC ET L'ASSOCIATION SESSION LIBRE**  
**Rapporteur : M. Charles DELAMAIDE**

**M. DELAMAIDE.**- La gestion et l'utilisation de l'Épicentre sont confiées à Session Libre depuis l'ouverture en 2009, au travers d'une convention de mise à disposition du domaine public. Ce qu'il faut savoir, c'est que ce site est aujourd'hui reconnu par les meilleurs sportifs des disciplines skateboard et BMX au niveau national.

Depuis le début, la CABA apporte un soutien logistique et matériel. Il est vrai que le projet initié par l'Association participe largement au développement de l'accès au sport pour tous.

Au travers de cette convention, il est rappelé dans ses objets les obligations de l'Association :

- la gestion de l'équipement communautaire,
- la mise en place d'une école d'apprentissage des pratiques du skateboard et du BMX,
- la réalisation de stages pendant les vacances scolaires.

Depuis 2009, l'Association a fait ses preuves en termes de gestion. Maintenant, elle a besoin de lisibilité financière. C'est pourquoi nous proposons une convention sur une durée de trois ans avec le versement d'une subvention d'un montant annuel maximal de 25 000 €,



conformément au budget prévisionnel.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité.

La délibération suivante – et je m'en excuse auprès des membres du Bureau – n'a pas été examinée lors du Bureau parce que la demande de la part de la Région nous est arrivée juste après la réunion, et comme c'était un dossier qui était sans incidence pour nous mais important pour la démarche, je vous propose que nous l'examinions et Jean-Paul NICOLAS va vous la présenter. S'il y avait une difficulté, nous la retirerions évidemment puisque nous ne l'avons pas vue ensemble lors du Bureau.

Jean-Paul, tu peux présenter la délibération.

### **DÉLIBÉRATION N° 42 : TECHNIQUES DE COMMUNICATION – AVENANT N° 9 À LA CONVENTION DE COFINANCEMENT DU DÉPLOIEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES TRÈS HAUT DÉBIT (THD) AUVERGNAT**

**Rapporteur : M. Jean-Paul NICOLAS**

**M. NICOLAS.**- Merci, Monsieur le Président. Comme vous l'avez rappelé, cette délibération ne concerne pas directement le territoire de la CABA, mais plus la région Auvergne et les quatre départements.

Je voudrais rappeler les deux contextes qu'il y a eu : il y a eu un contexte privé et un contexte public.

Ce soir, dans le cadre de cette délibération, nous allons parler du contexte public où, là, c'est l'ensemble de la Région Auvergne + les quatre Départements et les six Communautés d'Agglomération qui, en 2010, avaient œuvré pour une ambition consistant à porter le débit à 30 mégabits pour l'ensemble des habitants du territoire auvergnat.

Aujourd'hui, il y a un petit peu d'urgence parce qu'il y a une modification de la donne du fait de l'accélération de l'implication des différents partenaires dans ce réseau. Il y a une forte volonté de la Région et des Départements de faire accélérer la montée en débit. Comme vous pouvez le voir dans les échéanciers, les phases s'étaient de 2013 à 2025. Aujourd'hui, l'ambition qui est marquée dans cette délibération, c'est d'aller beaucoup plus vite et d'avoir, en dehors de la partie privée qui nous concerne plus précisément, sur le reste du territoire, du 100 % haut débit, donc un débit supérieur aux 30 mégabits d'ici 2020. Cela, c'étaient les engagements qui avaient été pris à l'époque et qui seront tenus. L'ambition est d'aller plus vite aussi sur la montée en débit au niveau fibre avec 70 % de l'objectif atteint fin 2020, au lieu des 77 % qui étaient prévus pour 2025, des 84 % qui étaient prévus pour 2021 pour le Cantal et 91 % d'ici 2022. C'est là où il y a l'accélération, c'est que cela devait se terminer en 2025. Il y a donc un gain de temps par rapport à cette délibération et surtout par rapport aux rentrées d'argent qu'il y a, parce que cette régie qui gère le réseau Très Haut Débit auvergnat fait rentrer de l'argent. Pour avoir cet argent, il y a une participation des collectivités, mais il y a aussi une reversion des opérateurs à la régie Auvergne.

L'ensemble de ces choses fait qu'aujourd'hui, il y a une possibilité d'évoluer vers un déploiement beaucoup plus rapide.

Il a été mentionné – c'est le document que vous aviez sur la table – d'intégrer, par rapport à ce que j'évoquais, la possibilité de conserver, pour les collectivités qui participent au financement, le montant qui avait été inscrit sur l'annexe 3 de l'avenant n° 7 de l'époque. Là, nous parlons de l'avenant n° 9 à la convention de cofinancement qui a un impact certain pour les territoires.

Là, je voudrais apporter une précision pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Je vous ai présenté cette délibération de ce soir mais, nous, nous sommes dans un déploiement lancé à l'époque, en 2011, par l'État dans le cadre d'un appel à manifestation d'intention d'investissement, appelé zone AMI qui concerne les 6 communautés d'agglomération de la Région Auvergne, donc la Communauté d'Agglomération, pour le Cantal, la Ville de Saint-Flour et pour le reste du territoire, la Ville de Riom. Là, nous sommes engagés avec un opérateur privé, et c'est l'opérateur privé, sur ses fonds propres, qui déploie la fibre optique, et uniquement la fibre optique, sur l'ensemble du territoire de la CABA.

Là aussi, nous avons reçu récemment – je donne cette information au Conseil Communautaire, et nous l'avons écrit aussi dernièrement dans Agglo Mag – des représentants et les responsables régionaux d'Orange – M. le Président était présent, les membres du Bureau aussi – avec un engagement d'aller plus vite dans le déploiement et de gagner deux ans. Nous étions sur une échéance de 2022 ; aujourd'hui, nous passons à une échéance de 2020. C'est un éclaircissement que je voulais apporter à cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Jean-Paul. Effectivement, c'est un intérêt d'accélération pour les autres territoires que le nôtre, mais nous aurions eu mauvaise grâce à ne pas vous proposer cette délibération. Y a-t-il des réticences de votre part à la passer aujourd'hui ? Non. Nous pouvons donc y aller. Je vais la mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 42 est adoptée à l'unanimité. Merci pour eux.

### **DÉLIBÉRATION N° 43 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET FORMALISATION DU CHAMP D'INTERVENTION DE LA CABA AU TITRE DE SES COMPÉTENCES STATUTAIRES (ABROGE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2016/172)**

**Rapporteur : M. Michel ROUSSY**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La délibération n° 43 est une délibération importante, mais qui ne connaît pas de modifications lourdes, engageantes, par rapport à ce que nous avons comme une définition de l'intérêt communautaire et du champ d'intervention de la CABA au titre de ses compétences. C'est une mise à jour que nous avons dû faire pour un certain nombre de cas, et notamment sur la partie « fibre », et cela a été l'occasion de repeigner un petit peu la délibération. Le choix que je vous ai présenté là, c'est de refondre le tout et d'avoir une délibération unique qui présente la totalité des compétences de la Communauté d'Agglomération, y compris dans ses évolutions. C'est plus simple pour tout le monde. Vous gardez cette délibération, et vous êtes à jour sur tout. Vous n'avez pas besoin d'aller rechercher les délibérations précédentes. C'est pour cela que le texte est imposant, mais il y a peu de choses nouvelles. En tout cas, vous avez là l'exhaustivité de nos compétences. Cela vous fait donc une belle révision pour vos soirées.

Vous avez les compétences obligatoires avec le développement économique.

Vous avez, en matière d'aménagement de l'espace, la compétence sur le SCoT.

Il y a des éléments nouveaux sur la Politique du Logement d'intérêt communautaire avec la réalisation des études générales ou thématiques dans le domaine de l'habitat. C'est un secteur qui nous arrive de plus en plus lourdement ; nous aurons une Conférence Intercommunale du Logement qui est programmée dans les jours qui viennent aussi pour traiter de ces questions-là.

Sur le logement social d'intérêt communautaire, nous reconnaissons d'intérêt communautaire les opérations avec l'ANRU sur Marmiers, la Conférence Intercommunale du Logement dont

je viens de parler, la politique de peuplement et d'attribution des logements sociaux. C'est la loi qui donne ces compétences-là à la Communauté d'Agglomération.

De la même façon, nous avons la participation à la résidence de l'Association Habitat Jeunes (ex-FJT), la contribution au FSE et la participation à la maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale pour la sédentarisation des gens du voyage. Ça n'était pas aussi explicite précédemment.

Pour ce qui est de la Politique de la Ville, il n'y a rien de nouveau.

En matière d'accueil des Gens du Voyage, nous avons mis le dispositif que j'ai évoqué.

Pour ce qui est des compétences optionnelles, en matière d'aménagement et d'équipements culturels et sportifs, là c'est toujours le secteur qui est délicat, nous avons trouvé une formule qui permet de calibrer les choses sans les rigidifier trop, c'est le soutien financier aux manifestations sportives ou culturelles – la formule est la même – de dimension communautaire. Alors la difficulté, c'est de déterminer ce qui est de dimension communautaire et ce qui ne l'est pas. En tout cas, il est vrai que les subventions aux associations locales strictes ne sont pas dans le champ des compétences optionnelles de façon explicite. Après, c'est une discussion que nous avons entre nous pour calibrer cette dimension. Il convient que cela présente une dimension communautaire au minimum évidemment, mais il peut y avoir des dimensions régionales ou nationales.

Dans les compétences facultatives, nous avons, en matière d'aménagement numérique, le détail de ce que nous avons évoqué sur le projet de T.H.D.

Nous avons intégré aussi, dans les équipements à vocation touristique, la route d'Artagnan avec le belvédère du Lac des Graves et les équipements d'animation visuelle et sonore du sentier du Tour du Golf de Vézac ; ce qui nous permettra de financer le projet que nous avons déjà retenu.

Voilà ce que je pouvais vous indiquer sur cette délibération. Vous voyez qu'il n'y a pas de grandes décisions en termes de politique communautaire. C'est une récupération de compétences qui nous étaient arrivées entre temps, mais nous ne faisons pas une modification à chaque fois. Nous profitons, lorsqu'il y a un certain nombre d'éléments nouveaux, de regrouper cela.

Encore une fois, vous avez, là, la délibération dans son intégralité. Si nous n'avions mis que les changements, cela aurait été beaucoup plus restreint. Mais, au moins, ainsi, vous savez à quoi vous en tenir sur un seul document.

Est-ce que cela appelle des questions ou des remarques ? Non. C'est simplement de l'administration. Je vais mettre aux voix la délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 43 est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Nous avons à procéder à plusieurs désignations. Pour deux désignations, celle pour le SCoT et celle pour le SMOCE, nous utiliserons les boîtiers de vote électronique.

**DÉLIBÉRATION N° 44 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA CABA AU SEIN DE L'AFAPCA EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR GÉRARD PRADAL**

**Rapporteur : M. Michel ROUSSY**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La délibération n° 44 concerne l'Association pour la Formation et

l'Accompagnement des Personnes en Contrats Aidés (AFAPCA) qui est aujourd'hui présidée par Florence MARTY et qui a pour vocation à être présidée par Gérard PRADAL, mais Gérard PRADAL est aujourd'hui le représentant de la Communauté d'Agglomération dans le Conseil d'Administration. Il ne peut donc pas être Président à ce titre. Il faut donc, si nous voulons que la carrière de Gérard PRADAL commence sous de bons auspices au sein de l'AFAPCA, que nous le désengagions de cette représentation pour que nous nommions un nouveau représentant et que Gérard puisse faire sa campagne électorale dans les meilleures conditions possibles pour accéder à cette présidence de haute lutte et qui correspond à ses mérites.

Nous avons enregistré une candidature au niveau du Bureau : la candidature de Christophe PESTRINAUX qui m'a fait savoir que si d'autres membres du Conseil Communautaire avaient une vocation subite pour l'AFAPCA, il n'en prendrait pas ombrage. Au-delà de la plaisanterie, cela peut intéresser un Conseiller Communautaire de siéger, pour ce qu'il nous reste à vivre dans ce Conseil Communautaire, au sein de l'AFAPCA. Pas d'autres candidatures.

Puis-je soumettre cette délibération à un vote à main levée ? Personne ne demande un vote secret.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 44 est adoptée à l'unanimité. Merci à Gérard pour son action. Bon vent pour son avenir dans l'Association, et bon courage à Christophe pour la suite.

#### **DÉLIBÉRATION N° 45 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CABA DANS DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS, SUITE À LA FIN DES FONCTIONS DE MONSIEUR JACQUES MÉZARD**

**Rapporteur : M. Michel ROUSSY**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous avons maintenant à procéder à des désignations de représentants de la CABA dans les organismes dans lesquels siégeait Jacques MÉZARD puisque, lorsque nous avons fait les modifications précédentes, Jacques MÉZARD avait gardé un certain nombre de représentations sur des secteurs importants et était resté aussi – cela, c'était pour la facilité – sur le SCoT et sur le SMOCE et là, il conviendra de le modifier.

Il y a trois représentations nominatives fortes.

L'une concerne l'Association ÉCLAT puisqu'au Conseil d'Administration c'est Catherine AMALRIC et moi-même qui représentons la Communauté d'Agglomération, mais Jacques MÉZARD était avec nous pour l'Assemblée Générale. Il ne peut plus nous représenter à l'Assemblée Générale, et donc la proposition, c'est que Géraud MARCASTEL, qui suit la Médiathèque et le secteur culturel, puisse nous représenter mais il m'a fait la même confiance que Christophe PESTRINAUX. Donc, si quelqu'un a une vocation à représenter la CABA à l'Assemblée Générale d'ÉCLAT, il sera évidemment le bienvenu.

Pas d'autres candidatures. Nous pouvons voter à main levée.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

M. Géraud MARCASTEL est désigné à l'unanimité.

Pour le Comité de Gestion de l'Aérodrome d'Aurillac-Tronquières, nous avons :

\* en qualité de titulaires : Philippe GRANIER, Pierre MATHONIER et Jacques MÉZARD.

\* en qualité de suppléants : Xavier DALL'AGNOL, Géraud MARCASTEL et Michel ROUSSY.

La proposition que nous vous faisons, c'est que je devienne titulaire et que Jean-Pierre ROUME devienne suppléant. Là aussi, si quelqu'un souhaitait présenter sa candidature, cela ne poserait strictement aucun problème. Pas d'autres candidatures.

Je vous propose de voter la délibération par un vote à main levée.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Enfin, au niveau du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier, où Michelle LABLANQUIE siégeait avec Jacques MÉZARD. La proposition, c'est que ce soit votre serviteur qui remplace Jacques MÉZARD dans le Conseil de Surveillance.

Pas d'autres candidatures. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

M. Michel ROUSSY est désigné à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 46 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DE LA CABA AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU SCoT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE, AUX FINS DE POURVOIR AU POSTE DE MEMBRE TITULAIRE LIBÉRÉ PAR MONSIEUR JACQUES MÉZARD**

**Rapporteur : M. Michel ROUSSY**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous en arrivons à la délibération n° 46. C'est là que Sandra va entrer en jeu. Comme nous avons tous une habitude maintenant absolue de ce boîtier, nous allons nous dispenser de la phase d'essai, nous allons devenir directement opérationnels. Donc à vos boîtiers pour désigner un nouveau représentant au sein du Syndicat Mixte du SCoT.

En remplacement de Jacques MÉZARD, nous proposons la candidature de Michelle LABLANQUIE.

Pas d'autres candidatures. Vous avez les boîtiers. Dès que Sandra nous dira que c'est bon, je dirai que le vote est ouvert. Vous appuierez soit sur 1, soit sur 2 et nous enregistrerons le résultat.

Nous pouvons y aller, le scrutin est ouvert.

(Les conseillers communautaires votent au moyen d'un boîtier électronique)

Mme LABLANQUIE a obtenu 66 voix, et il n'y a aucune abstention. Mme LABLANQUIE est désignée. Félicitations à la lauréate.

La délibération n° 46 est adoptée à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 47 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DE LA CABA AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU SMOCE AUX FINS DE POURVOIR AU POSTE DE MEMBRE TITULAIRE LIBÉRÉ PAR MONSIEUR JACQUES MÉZARD**

**Rapporteur : M. Michel ROUSSY**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous passons à la désignation de notre représentant au SMOCE. Là, de la même façon, la proposition est de désigner, en qualité de délégué titulaire, M. Christian POULHES, si vous en décidez ainsi bien entendu.

Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Non.

Nous pouvons procéder au vote. Le scrutin est ouvert.

(Les conseillers communautaires votent au moyen d'un boîtier électronique)

Je vous donne le résultat du vote :

M. POULHES a obtenu 65 voix, et il y a une abstention. M. POULHES est désigné. Bravo à Christian.

La délibération n° 47 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons à la délibération n° 48 qui concerne une convention avec Cantal Destination

dans le cadre de l'accueil du Critérium du Dauphiné – je précise que c'est bien le Critérium du Dauphiné et pas du *Dauphiné Libéré* – le 8 juin 2019. C'est Charly DELAMAIDE qui nous présente cette délibération qui organise le financement de cette manifestation par la Communauté d'Agglomération.

## **DÉLIBÉRATION N° 48 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONVENTION AVEC CANTAL DESTINATION DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DU CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ LE 8 JUIN 2019**

**Rapporteur : M. Charles DELAMAIDE**

**M. DELAMAIDE.**- Le Critérium du Dauphiné se déroulera les 9 et 10 juin prochains sur notre territoire. Ce sera la 71<sup>ème</sup> édition. C'est une course de niveau international qui répète un peu, grandeur nature, le Tour de France puisqu'il y a la présence de 22 équipes de 7 coureurs avec des coureurs de renom tels que Froome, Bardet, Alaphilippe, etc.

Il y aura une retransmission sur France 2 le dimanche 9 juin pendant 1 heure, avant la finale de Roland Garros. Vous voyez donc l'impact quand même important en termes de retombées. Il y a un impact également économique puisqu'il y aura plus de 1 000 nuitées par soir, pour le samedi et le dimanche sur le territoire.

Les premières arrivées des véhicules, ce sera dans la journée du samedi puisqu'il y aura 300 véhicules et 22 bus pour les équipes. C'est quand même important.

La présentation officielle de la course et des coureurs à Aurillac aura lieu le dimanche 9 juin en matinée.

Il y aura une première étape, départ d'Aurillac en centre ville, direction Jussac, avec un départ prévu à 11 h et une arrivée entre 15 h 30 et 15 h 45. Le circuit passera par la Vallée de la Jordanne, la Vallée de l'Authre et le Pas de Peyrol.

Une deuxième étape, au départ de Mauriac pour Craonne sur Arzon aura lieu le lundi 10 juin.

L'événement est porté par ASO (Amaury Sport Organisation) pour un contrat à hauteur de 132 000 €.

Le financement qu'il vous est proposé d'acter est le suivant :

- Cantal Destination portera 50 % du contrat ;
- La CABA et la Commune de Jussac : 25 % avec la répartition suivante : 28 500 € pour la CABA et 5 000 € pour la Commune de Jussac.
- Les autres 25 % du contrat seront portés par les Communes d'Aurillac et de Mauriac.

Il vous est donc proposé d'adopter la répartition de ce portage.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Charly. C'est une manifestation importante qui a été présentée à Lyon la semaine passée avec l'ensemble des organisateurs. Le mode de financement est très voisin de celui que nous avons retenu pour le Tour de France, pour l'étape d'Arpajon, avec un financement Département, la moitié restante étant divisée en deux : une moitié pour la Communauté d'Agglomération grosso modo et une moitié pour les collectivités territoriales. C'est la même chose, là. Je crois que c'est une bonne façon de répartir la charge pour deux jours qui vont mettre le Cantal à l'honneur au niveau des médias puisqu'il y a une bonne couverture télévisuelle sur cette manifestation.

Y a-t-il des questions ou des remarques là-dessus ? Monsieur FRÉCHOU, vous avez la parole.

**M. FRÉCHOU.**- Merci, Monsieur le Président. Au regard de l'heure tardive, je vais vous éviter un long discours. Je voterai contre. Je vais faire juste une petite explication de vote.

D'abord, je ne savais pas que le Dauphiné s'étendait jusqu'à Jussac, je le découvre, mais ASO dit bien que le Dakar serait en Amérique du Sud. Ils sont donc prêts à tout.

ASO, c'est 200 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel. Alors je ne pense pas qu'ils aient

besoin de nos milliers d'euros de subventions pour exister. Je ne pense pas non plus que l'image qui est liée à cet événement soit extrêmement positive. Je citerai Pierre BALLESTER que certains connaissent, qui est un grand reporter à *l'Équipe*. Quand il parle des manifestations organisées par ASO, il dit que « ce sont les enfants honteux de la triche, du mensonge et de l'argent ».

Alors, si l'objectif c'est de donner un coup de pouce à la pratique de la bicyclette, je vous proposerai de diviser cette subvention en trois : un tiers pour les associations de cyclisme amateur, un tiers pour le cyclotourisme et un tiers pour les associations qui promeuvent le cyclisme modal.

Si l'idée, c'est de subventionner une fête populaire, je vous proposerai d'organiser un certain nombre de bals populaires pour ce montant-là.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je n'avais cité qu'un objectif, mais votre intervention me permet de compléter. Sur la sollicitation du Département, à laquelle nous avons donné suite effectivement, elle est sur une approche de notoriété du territoire effectivement parce que c'est un élément important. Je vous laisse vos propos sur ASO, je connais mal le secteur ; je sais qu'effectivement, c'est une société qui a un chiffre d'affaires important.

Sur les autres domaines, effectivement, les interventions de la Communauté d'Agglomération n'auraient pas lieu d'être, et là c'est sur l'événementiel ; c'est cette partie-là qui nous conduit à présenter cette délibération.

Je conçois tout à fait que l'on puisse être réservé. Mais, moi, je vous propose malgré tout que nous adoptions cette délibération dans un souci de cohérence.

Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ? Non. Je vais la mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? 1 voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 48 est adoptée à la majorité.

Nous allons écouter Roland CORNET qui va nous présenter la synthèse de la situation de la CABA en matière de ressources humaines et d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2018. C'est un rapport que nous ne présentons pas toujours en groupe B, mais il nous a semblé important – c'est ce que nous faisons sur l'ensemble des rapports – que, de temps en temps, il soit présenté en Conseil Communautaire. Roland, tu as la parole.

## **DÉLIBÉRATION N° 49 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA CABA EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES ET D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ANNÉE 2018**

**Rapporteur : M. Roland CORNET**

**M. CORNET.**- Merci, Monsieur le Président. Contrairement au Dauphiné, nos femmes sont libérées mais elles ne sont pas forcément investies et cela nous laisse entrevoir le travail qu'il nous reste encore à faire pour qu'elles occupent la place qu'elles méritent.

L'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est un principe constitutionnel depuis 1946 et inscrit dans le préambule de la Constitution. Ce principe est rappelé dans l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution de 1958 : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

Vous avez plusieurs tableaux qui vous font un état des lieux des différentes situations :

- les situations concernant les filières ;
- les situations concernant le type de statut ;
- les situations concernant le nombre de fonctionnaires, hommes et femmes, qui peuvent bénéficier d'un avancement ou d'une promotion.

Je crois qu'il est important de prendre connaissance de ce document, de façon que chacun puisse, après, mieux appréhender les choses. Il faut savoir que, dans le cadre de l'A.M.F., nous avons adressé un questionnaire à l'ensemble des maires du département du Cantal ; aujourd'hui, nous n'en avons pas encore la finalité, mais nous avons au moins 55 % de retours sur ce questionnaire. Il s'avère que les maires actuels s'interrogent aussi sur la place des femmes dans la politique actuelle du département. Cela peut aussi nous donner quelques pistes de réflexion par rapport à cela.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire là-dessus.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

Nous devons prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 49.

Comme le disait le Vice-Président, il y a encore du travail dans ce domaine-là.

## **DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Décisions prises depuis le dernier Conseil du 11 février 2019**

Vous avez eu le compte rendu des décisions du Président et du Bureau. Avez-vous des questions à poser sur l'une ou l'autre de ces décisions ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une excellente fin de soirée.

**(La séance est levée à 23 h 50)**

---